V 70

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXe ANNÉE

DIX-NEUVIÈME DE LA 5e SÉRIE

4. Octobre-Décembre 1921



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1921

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 80 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine ; — 16 fr. pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 3 fr. 50 et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Études historiques

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME EN FRANCE, D'APRÈS QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS[1]

VI. Les premiers missionnaires. Pierre de Sibiville, Michel d'Arande, Aimé Meigret (1523-1524).

Le premier, le plus conséquent et le plus persévérant de ces missionnaires du pur Évangile, ce fut Guillaume Farel. J'ai essayé de reconstituer, dans de précédentes études, son développement spirituel et les premiers mouvements de sa carrière aventureuse. Avant de le suivre, après Paris et Bâle, dans le pays de Montbéliard qui ne devait que beaucoup plus tard faire partie de la France, il faut, pour ne pas trop s'écarter de l'ordre chronologique, signaler quelques tentatives isolées de faire pénétrer les idées nouvelles, à la même époque, dans diverses provinces du royaume.

Ennemond de Coct, François Lambert et Pierre de Sibiville, à Grenoble

La première se rattache à l'excursion qu'avant de quitter Meaux, Farel avait faite dans sa ville natale, à Gap, à la fin de l'année 1522. J'ai mentionné, en résumant ce qu'on en peut savoir aujourd'hui, le nom d'un de ses premiers adeptes, le chevalier Ennemond ou Anemond de Coct, fils de Hugues de Coct, seigneur du Chatelard dans la vallée du Drac.

1. V. *Bull.* 1917, 178-232 ; — 1918, 162-183 ; — 1919, 63-79 et 179-214 ; — 1920, 115-145.

Ce jeune gentilhomme nous apparaît, dans une série de lettres qui ont été recueillies et publiées par M. L. Herminjard, comme un ardent néophyte qui s'efforce, par tous les moyens, de propager les idées qu'il avait embrassées avec enthousiasme. En l'absence de tout autre fait analogue, on est fondé à faire remonter à ses tentatives et à celles de Farel dont il fut la conquête, les doléances d'un voisin, noble Antoine de Montorsier qui provoquèrent, le 28 mars 1523, un monitoire de Guillaume Boyer, vicaire général au spirituel et official de l'évêque de Gap aux chapelains et curés de son diocèse. Je rappelle que ce monitoire leur ordonnait d'excommunier plusieurs personnes coupables d'hérésie qui, malgré de précédentes lettres, avaient refusé ou négligé de se prêter aux satisfactions requises pour être reçues à la paix de l'Église, c'est-à-dire sans doute, de faire amende honorable. La date probable de ces précédentes lettres coïncide ostensiblement avec le départ précipité de Farel et de Coct qui s'étaient soustraits par la fuite aux conséquences de leur propagande. On les retrouve, en effet, au moment où paraissait le monitoire, le premier à Meaux et le second à Wittemberg où il est immatriculé à l'université dès le 6 avril 1523 [1].

Adoptant une appréciation de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, j'ai écrit que ce néophyte avait eu une jeunesse orageuse. Cet adjectif est peut-être excessif. Le testament de Hugues de Coct dont je n'ai eu connaissance que récemment [2], du 20 septembre 1520, instituant comme héritier universel le fils aîné, ne laissait au cadet qu'une rente viagère de 30 écus d'or que son frère devait lui servir en qualité de curateur, parce que, disait le père, il savait qu'Ennemond avait été et était prodigue (*sciens eumdem nobilem Ennemondum filium fuisse et esse prodigum*). Cela ne prouve pas que « c'est en joyeuse

1. Cf. *Bull.* 1919, 184.

2. Grâce à l'obligeance de M. G. Letonnelier qui a bien voulu me transmettre les passages importants de ce testament conservé aux archives de l'Isère B. I.

compagnie qu'il se serait préparé à la sublime mission que Dieu lui réservait »[1], mais peut signifier simplement, ce qui d'ailleurs ressort de certaines de ses lettres, qu'il dépensait sans compter[2]. La teneur du testament de son père révèle, du reste, la préoccupation d'avantager le fils aîné.

Avant de quitter le Dauphiné, Ennemond de Coct était entré en relations avec un moine dont, depuis plusieurs années, les prédications avaient fait sensation à Grenoble[3]. Il s'appelait *Pierre de Sibiville*[4] et était originaire de Hesdin, aujourd'hui Vieil Hesdin dans le diocèse de Thérouanne (Pas-de-Calais). C'était un cistercien, docteur en théologie, depuis 1514 à Grenoble où il avait consenti à se fixer à l'instigation du consul Jean Chapuis, sécrétaire du Parlement, qui lui avait promis 50 écus d'or. Aucun couvent de son ordre n'existant dans la ville, il s'était installé dans celui des cordeliers où il vivait comme pensionnaire. En 1517 il avait prêché le carême pour MM. du Parlement — qui tenaient à avoir un prédicateur particulier — dans l'église Saint-André avec un si grand succès que, grâce à une démarche des consuls, les cordeliers avaient consenti à l'admettre comme leur frère et qu'il avait promis de ne jamais quitter la ville. En 1522 les Franciscains — cordeliers ou mineurs — de la stricte observance, appelés Observantins ayant, avec l'appui du roi, réclamé pour eux seuls la cession du couvent de Grenoble, Sibiville avait demandé à être dégagé de sa promesse. Le Conseil de la ville s'étant opposé le 24 juin à l'arrivée des Observantins, les frères s'étaient décidés à accepter les règles plus strictes de l'Observance, mais n'en avaient pas moins été expulsés. Le

1. Voy. Prudhomme, *Simples notes*, p. 30.
2. Il empruntait de l'argent à Farel (Herm. I. 309).
3. Dans l'unique lettre de Pierre de Sibiville à Coct, qui nous ait été conservée, il se dit *son catéchumène* (Herm. I, 316).
4. C'est ainsi qu'il est nommé dans une pièce capitale que je citerai et décrirai plus loin, et non Sébiville comme l'appelle feu M. A. Prudhomme qui lui a consacré une intéressante brochure dont je puis ne accepter toutes les conclusions : *Simples notes sur Pierre Sébiville*, Bourgoin, Vauvillers imprimeur, 1884.

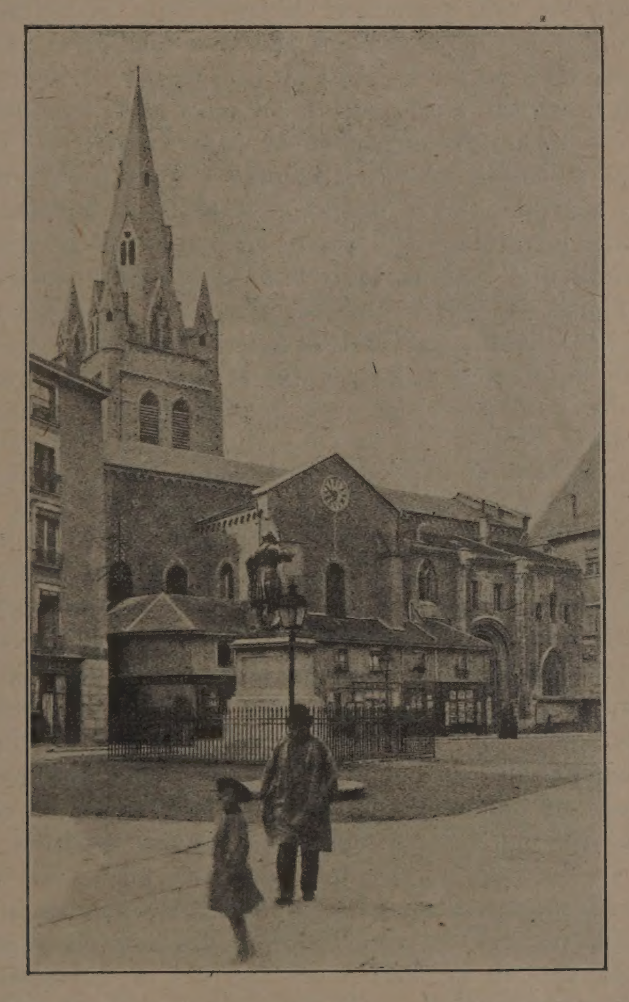
31 juillet, Pierre de Sibiville avait été logé dans la maison commune, c'est-à-dire dans les dépendances de l'hôtel de ville.

C'est après cette date et avant le carême de 1523 qu'il avait dû faire la connaissance d'Ennemond de Coct. Pendant ce carême il prècha en effet, ce qu'on appelait alors les doctrines de Luther. A Wittemberg Coct ne le perdait pas de vue, mais s'ingéniait à seconder son initiative. Il y avait rencontré l'ex-cordelier d'Avignon, François Lambert et l'un et l'autre voyaient souvent Luther qui, à plusieurs reprises, vint en aide au moine fugitif désireux de travailler à la libération de ses frères et de ses compatriotes. C'est certainement à l'instigation de Coct que François Lambert écrivit, en mai 1523, au parlement de Grenoble, une lettre que nous n'avons plus, mais dont nous pouvons aisément imaginer le but[1]. En août de la même année Coct avait ajouté à quelques lignes de Luther, une préface au volume dans lequel François Lambert dévoilait en latin ce qui se passait dans les couvents des cordeliers que Luther appelait « une peste multicolore, aux mille pieds et aux mille têtes [2] ». Puis il demanda au réformateur d'écrire à Charles III, duc de Savoie qu'il croyait animé d'idées libérales, pour le prier, lui aussi, de permettre, dans ses États la libre prédication de l'Evangile. Luther écrivit le 13 septembre cette lettre que Coct apporta lui-même au duc. Il profita de ce voyage pour s'arrêter à Zurich et prier Zwingli d'écrire à Sibiville pour l'encourager à persévérer. Zwingli rédigea cette missive le 13 décembre.

1. Le 14 juin 1523 il écrit à Spalatin... « Expecto (ab typographis) *Literas quas ad supremum regium Consilium sive (ut vocant) parlamentum totius patriae Delphinatus novissime dilectissimo et nobili Claudio de Tauro dedi* ». Ce jeune Claude de Taur, qui semble avoir été lié avec Coct et Lambert, porta à Grenoble cette lettre qui paraît avoir été imprimée (Herm. I, 131 et 140).

2. *Christianissimi Doc. Martini Lutheri et Annemundi Cocti Equitis Gall pro sequentibus commentariis Epistolae. Evangelici in minoritarum Regulam Commentarii..... Francisco Lamberto Gallo Theologo authore* s. l. n. d (1523), cf. *Bull.* 1919, 213. — Une deuxième édition parut à Strasbourg en 1525 sous le titre *In regulam minoritarum et contra universas perditionis sectas Francisci Lamberti Avenionen. Commentarii.....* (B. H. P. F., R. 8781 et 6244.)

Il mit sous les yeux du moine toutes les difficultés, tous les périls auxquels il devait être prêt à s'exposer, mais



Église Saint-André à Grenoble derrière la statue de Bayard
(Phot. Rivière.)

lui promit aussi la victoire si, renonçant à lui-même, il était décidé à ne jamais écouter la chair, mais à veiller et à prier. Le 9 mars de l'année suivante 1524, toujours

à la requête de Coct, Oecolampade envoya aussi une lettre à Grenoble. L'œuvre que vous avez entreprise, disait-il est, non seulement difficile, mais au-dessus de vos forces, si vous n'acceptez pas avec courage et persévérance de « porter les stigmates du Christ[1] ».

Ainsi exhorté d'une part et, d'autre part, aiguillonné par les applaudissements de la haute société de Grenoble, applaudissements auxquels il était particulièrement sensible, Pierre de Sibiville se laissa entraîner à attaquer ouvertement, non plus seulement les péchés de ses auditeurs, mais certains abus et certaines doctrines de l'Eglise. Il devait confesser plus tard que, pendant qu'à Bâle Farel organisait sa fameuse dispute, il avait prêché publiquement à Grenoble et aussi à Lyon, que le pouvoir des papes n'était pas supérieur à celui des autres prélats et prêtres, qu'en conséquence il n'y avait pas de cas réservés au pape, aux archevêques et aux évêques; — que certains canons étaient contraires à la loi divine et évangélique; — que les laïques avaient droit au sacrement sous les deux espèces; — que la confession auriculaire n'était pas de droit divin; — que certaines canonisations avaient été obtenues à prix d'argent. « Personne déclara-t-il, un jour, ne peut obéir au commandement, « tu ne convoiteras point », vu qu'aussi longtemps qu'ils sont revêtus d'un corps, tous convoitent réellement ou virtuellement ». — Les constitutions de l'Église sont opposées à la liberté de l'Évangile, les vêtements que portent les religieux sont des masques, en français *barboyre*[2]. Elles imposent aux fidèles des fardeaux insupportables, tel le jeûne en carême; il a été introduit par des règles et traditions des hommes et ceux qui mangent de la chair à ces époques ne commettent pas de péché mortel... « Au cours de ce dernier carême (1524) où j'ai prêché chaque jour publiquement, à Grenoble, j'ai pendant plusieurs jours mangé des viandes préparées parfois par une gouvernante peu honorable

1. Voir ces diverses lettres Herm. I, 151, 173 et 203.
2. *Sic.*, je n'ai pu savoir le sens de ce mot.

que je gardai enfermée au-dessous de ma chambre dans le couvent de mon ordre [1], généralement dans le but de satisfaire ma passion... j'ai même invité certains religieux à partager mon repas dans ma chambre» ... Les prêtres et les religieux ont le droit de se marier. Les images des saints devraient être enlevées... « A Lyon, en récitant, comme de coutume, la salutation angélique, j'omettais souvent la phrase finale : Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pêcheurs » [2]...

Lorsqu'on compare ces citations caractéristiques aux thèses qu'à la même époque Farel avait invité l'université et le clergé de Bâle à discuter, on s'aperçoit tout de suite que le catéchumène d'Ennemond de Coct était animé d'un autre esprit que le futur réformateur. Alors que celui-ci, n'ayant reconnu dans l'Évangile du Christ l'unique « règle de vie » qu'à la suite de longues luttes pour conquérir la vérité, mettait l'accent sur la souveraineté du Christ, Sibiville ne semblait avoir vu dans l'Évangile que ce qui lui permettait d'attaquer des doctrines et des usages, des fardeaux qu'à la vérité, depuis longtemps plus d'un chrétien sincère trouvait excessifs. Tout en dénonçant ce qu'il y avait de contraire à l'Évangile dans la tradition ecclésiastique, il avait continué à vivre d'une manière peu exemplaire qui d'ailleurs, ne semble pas, tant ils y étaient habitués, avoir scandalisé ses auditeurs. On doit supposer aussi que, dans une province où l'inquisition avait multiplié les supplices par le feu et par l'eau [3] et dépouillé de leurs biens des centaines de Vaudois

1. Sibiville ne rentra définitivement dans le couvent des cordeliers que le 1er juillet 1524, mais, après son séjour à la maison commune, il y était retourné en avril 1523. La peste l'en chassa plus tard ainsi que les frères (Prudhomme p. 37).

2. Toutes ces citations sont extraites de la plaquette s. l. n. d. mais de 1524, *Abjuratio heresis, Lutheriane facta per fratrem Petrum de Sibiville, religiosum | ordinis minorum. Et sententia | diffinitiva contra eum lata in cu| ria spirituali sedis episcopalis | Gracianopolis.* (Bibl. de l'Université de Paris. Réserve XVIe s., 795 n° 20.)

3. De 1428 à 1447 cent dix femmes et cinquante-sept hommes avaient été condamnés à mort pour sorcellerie assimilée à l'hérésie Vaudoise (Hansen, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns*... (Bonn, 1901, p. 539.)

qu'en 1509, après de longues enquêtes officielles, une sentence de réhabilitation avait déclarés innocents des crimes dont on les accusait [1], une réaction contre les excès du despotisme clérical avait prédisposé les auditeurs de Sibiville à écouter avec empressemment les abus qu'il dénonçait.

On pense bien que l'autorité ecclésiastique avait eu soin de faire recueillir par des témoins les paroles les plus compromettantes du cordelier que jusque-là elle s'était résignée à ménager parce qu'il était couvert, soutenu et encouragé par les autorités civiles, c'est-à-dire par le Conseil de la cité et par une partie importante du Parlement. Malgré la réhabilitation des Vaudois de 1509, qui avait mis en pleine lumière ses exactions et sa mauvaise foi, le clergé avait continué à poursuivre les prétendus hérétiques au point qu'en 1524, ainsi que le constate un document dont on ne saurait contester la valeur, entre 25 000 et 30 000 personnes étaient terrorisées par des excommunications, des fulminations ou des censures dont elles ne pouvaient se libérer qu'à prix d'argent [2]. Les auditeurs de Sibiville voulurent-ils fortifier son parti en vue d'une offensive pressentie ou commencée? Toujours est-il qu'après Pâques qui en cette année tombait le 27 mars, ils appelèrent à Grenoble un dominicain, Aimé Meigret qui venait de prêcher le carême à Lyon et le prièrent de répéter devant eux un sermon qui y avait eu un retentissement considérable. Cette prédication eut lieu en effet, à Grenoble, le 25 avril 1524 et déchaîna la colère que Sibiville avait attisée. Mais, avant de laisser la parole au dominicain, il nous faut mentionner une autre tentative d'évangélisation qui eut lieu

1. Voir sur ces procès et la réhabilitation des Vaudois, Jean Marx *L'inquisition en Dauphiné*, 206e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, Paris, Champion, 1914.

2. C'est ce qu'affirme Aimé Meigret lorsque, dans la préface de son sermon, il accuse ouvertement son adversaire de le persécuter : *Metuens ne quinque et viginti aut trigenta hominum quos suis excommunicationibus, anathematibus, fulminibus et censuris oppressos, obrutos, illaqueatos detinet, illius evadant tyrannidem...*

à la même époque dans deux autres provinces de l'ancienne France.

Michel d'Arande à Alençon

Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, qui nous a conservé le souvenir de tant de faits intéressants dont on a pu vérifier l'exactitude, est seul à donner une information qui doit prendre sa place ici :

Audict an, mil cinq cens vingt et trois, le Roi et madame la Régente sa mère, par délibération de conseil, envoièrent douze docteurs relligieux des quatre ordres mandiennes par toutes les contrées de France et d'ailleurs pour prescher la foy catholique, pour abattre et adnichiller les hérésies de Luther. Et, pour ce faire, furent prins des docteurs à Paris et ailleurs, qui furent envoyez les uns en Normandie, les aultres en Champaigne, les aultres en Picardie, les aultres en Guyenne, les aultres en Bourdeloys et Auvergne, aultres en Lyonnois, aultres en Languedoc et Daulphiné et plusieurs aultres lieux, et leur fut baillée certaine somme d'argent pour ayder à faire leur despence et partirent en novembre [1].

Pourquoi cette mission exceptionnelle? Lorsqu'on consulte les procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris on constate, que le 6 octobre, frère Gilbert Nicolai se présenta devant elle de la part de la reine-mère pour lui demander le moyen d'extirper du royaume la doctrine de Luther et « secondement » comment certaines personnes de la *condition la plus élevée pourraient se justifier d'être injustement désignées comme favorisant cette doctrine* [2]. Après avoir aussi, suivant le désir de la reine-mère, nommé pour accompagner les douze missionnaires trois

1. *Journal*, éd. V. L. Bourrilly, p. 155. Une preuve frappante de l'exactitude des renseignements du chroniqueur se trouve quelques lignes plus haut, lorsqu'il mentionne la destruction du couvent des Augustins d'Anvers et l'exécution des deux premiers martyrs de l'ordre ; il ne rapporte que ce qu'il sait et, en conséquence, ne nous dit pas où eut lieu cette exécution et laisse en blanc la date de la démolition du couvent ainsi que celle de l'autodafé de Bruxelles. Cf. *Bull.*, 1917, 219-221.

2. L. Delisle, *Notice, ut suprà*, p. 369-371.

de ses membres qui refusèrent cette délégation, la Faculté lui adressa certains articles concluant à un désaveu officiel de la part des personnes hautes placées suspectes de favoriser l'hérésie luthérienne [1]. Ce désaveu, le principal personnage désigné, c'est-à-dire l'évêque Guillaume Briçonnet, le formula de la manière la plus catégorique dans sa lettre pastorale du 15 octobre aux fidèles de son diocèse et dans le décret synodal spécialement destiné à son clergé, où il laissa entendre qu'il ne fallait pas confondre ses efforts pour faire connaître l'Evangile à ses ouailles, avec la doctrine de Luther qu'il anathématisa en recommandant expressément le maintien des prières pour les morts, du culte de la Vierge et des saints qu'on l'accusait de vouloir supprimer [2]. Quant au roi, à sa mère et à sa sœur passant pour favorables au réformateur allemand depuis qu'on savait que c'était grâce à eux qu'avaient paru les Evangiles traduits en français par Lefèvre d'Etaples pour que, suivant les paroles mêmes du traducteur, chacun pût les lire, il importait de faire savoir que cette innovation n'avait rien de commun avec celles que proposaient les livres du moine saxon dont l'évêque interdisait formellement la lecture. Ainsi s'explique tout naturellement la mission exceptionnelle des douze religieux « d'abattre et d'annihiler les hérésies de Luther ».

Quoi qu'il en soit, il est très vraisemblable que l'aumônier de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême l'augustin Michel d'Arande fut un de ces douze [3]. On l'envoya prêcher l'Avent en 1523 à Bourges, capitale du duché de Berry qui, depuis 1517, appartenait à Marguerite. Cette mission fut décidée sans qu'on eût demandé l'assentiment de l'archevêque François de Bueil. Celui-ci, en effet, avait été nommé, le 12 janvier 1520, par le Chapitre, malgré la présentation, par le roi, en vertu du Concordat de 1516, de son confesseur le dominicain

1. Duplessis d'Argentré, *op. c.* II, XIII-XX-4.
2. Herm. I, 154 cf., *Bull.* 1917, 229 et le désaveu de Louis de Berquin.
3. C'est ce que suppose M. A. Becker, *Bull.* 1900, 442.

Guillaume Petit. Irrité de cette élection, François I[er] avait fait saisir, par un ordre du 16 janvier, le temporel de l'archevêque, mesure dont celui-ci n'avait obtenu main-levée, grâce au Parlement, qu'après son entrée solennelle à Bourges le 1[er] juin 1522[1].

Les prédications de maître Michel, à Saint-Etienne de Bourges, furent bien accueillies par le Chapitre qui défraya le prédicateur et, à la requête de Marguerite qui lui avait écrit jusqu'à trois fois sur ce sujet, il avait consenti, le 25 janvier 1524, à le charger encore des prédications du Carême de cette année. Alors l'archevêque qui entendait être seul maître dans son église, fit interdire la chaire au protégé de la duchesse de Berry, sous peine de prison perpétuelle pour lui et d'excommunication pour ceux qui iraient l'entendre. Le 11 février Marguerite écrit derechef au Chapitre, le félicite du « zèle que avez à la parole de Dieu que nous désirons faire annoncer par nostre aulmosnier lequel le roi et dame et toute ceste Compaignie ont plusieurs foys expérimenté et fait prescher devant eux le Saint Evangile, de quoy ils sont bien édifiés ». Elle proteste contre « l'empeschement et défenses que dites luy avoir esté faictes et données par un nommé Gaudon soy disant procureur de l'arcevesque de Bourges, lesquelles en cest endroit ne peuvent ny ne doivent avoir lieu, car il n'est question que de l'honneur de Dieu et de la charité que devons à nos subjects ». Enfin elle annonce une enquête, donne l'ordre de « faire continuer les sermons et prédications de nostre dit aulmosnier » et répond aux menaces d'excommunication par ces mots : « Que nul ne craigne de ouir la parole de Dieu[2] ».

Il fut question, comme le bruit en parvint jusqu'à Farel à Bâle[3] et comme nous le révèle la correspondance de Marguerite avec Briçonnet, de recourir une seconde fois au moyen héroïque employé en 1520, c'est-à-dire d'appliquer à ce « malade », comme elle appelait l'arche-

1. Raynal, *Histoire du Berry*, III, 286-289.
2. *Bull.* 1904, 308-311.
3. Herm. I, 206.

vêque récalcitrant, un « potential cautère », en d'autres termes de faire saisir son temporel. Mais Briçonnet qui venait d'expérimenter le danger de braver les conservateurs, mesura aussitôt les conséquences d'un pareil conflit. Il écrivit lettres sur lettres à sa royale correspondante pour la calmer. « L'on peult, dit-il, entre autres, aucune fois s'esgarer sous umbre du zelle qui doit estre dressé selon le maistre don du sainct esperit que nous appellons don de science, qui est supernaturelle discrétion à moult sçavoir embrider nostre zelle... Quant à maistre Michel... *chevalier fuyant peult, par après, plusieurs fois batailler et le mort, non.* Il est pis que mort qui est scandalizé et descrié... *Excommunication est fouldre effarouchant populaire.* La prudence est caller, n'entreprendre ou continuer l'œuvre dont l'issue n'est honnorable ne volue... Et pour maladie, combien que véhémente, venue à l'ung des membres, *ne le fault pourtant coupper*[1] ».

On voit combien Briçonnet tenait aux prérogatives hiérarchiques et à ce que, dans l'Eglise, rien ne se fît sans le consentement de l'autorité ecclésiastique. Marguerite céda et envoya son aumônier à Alençon, dont, depuis son mariage en 1509 avec Charles d'Alençon elle était duchesse. Y arriva-t-il à temps pour prêcher le Carême qu'il dut renoncer à prêcher à Bourges? Nous savons seulement, d'après un fragment d'une lettre de Farel qu'il y était avant le 2 avril 1524[2] et d'après quelques lignes d'une lettre de Lefèvre d'Etaples à Farel qu'il s'y trouvait encore en juillet[3]. Peu avant le 6 juillet date de cette dernière lettre, il échappa, dit Lefèvre, à un complot clérical qui devait lui coûter la vie, mais qui heureusement, tourna à la confusion de ses adversaires[4].

Quelqu'éphémères qu'à la lumière des faits ici résumés apparaissent ces tentatives missionnaires, nous savons,

1. *Bull.* 1904, 310.
2. Herm. I, 205.
3. *Ibid.* 222.
4. *In quem, his diebus, magna turba conspiravit sacerdotum, ut eum e vita tollerent. Christus illi adfuit et contrivit laqueum illi intentatum quem et dedit adversariis suis et sancti verbi sui in pedicam.*

par ce qui se passa ensuite, aussi bien à Bourges qu'à Alençon, qu'elles ne furent pas sans fruit, témoin entre autres, cet écho d'une *Chanson des Leuthériens* qui parut l'année suivante :

Vostre erreur creust jusques alençon
Soubz une simple courtoisie
Michelot en faisoit leçon
Dieu scet de quelle théologie[1].

Aime Meigret à Lyon et Grenoble

Marguerite était alors à Lyon où sa mère, régente depuis l'année précédente, avait transporté le siège du gouvernement. Comme partout oú elle se trouvait, elle y exprimait en vers ses aspirations religieuses, mystiques, toutes pénétrées de la théologie allégorique de Briçonnet et de Lefèvre d'Etaples, comme on le voit par ces lignes écrites *sur un rosier au jardin des Célestins à Lyon*[2].

Sur ce rosier d'immortelle verdeur
Les cinq roses d'immortelle couleur
Nous démonstre d'avoir la véhémence.
Sentons un peu quelle en est l'odeur
Et en mengeons pour gouster la saveur,
Bien qu'il y ait d'amertume apparence.

Mais, contemplant quelle fut la souffrance
De Jésuchrist qui a pris nostre offence
Et la peine portée à la rigueur
Qui nous estoit donnée en pénitence,
Très justement par divine ordonnance
Pour le péché du prévaricateur, —

Tout nostre amer nous semblera doulceur
Et vray repos ennuy, travail, labeur,
Vie la mort, toute crainte asseurance,
Mocquerie et honte grand honneur,
Desprisement et injures faveur,
Prenant, par mal, du vray bien la semblance...[3]

1. Cette chanson se trouve à la suite d'une plaquette qui est postérieure à la guerre des Paysans et est intitulée *La balade des leuthériens avec la chanson*, s. l. n. d. (B. H. P. F., R. 15939).

2. C'est à l'abbaye des Célestins que séjournait généralement Louise de Savoie.

3. Bibl. nat. Fr. 1723 fol. 49. Voy. *Bull.* 1890, 251 la suite de cette poésie assez obscure.

Elle était entourée de plusieurs adeptes plus ou moins déclarés d'une religion renouvelée : Antoine Papilion membre du Grand Conseil, maître des requêtes du Dauphin ; il correspondait avec Zwingli et traduisit pour Marguerite le *De votis monasticis* de Luther ; — Antoine Dublet qui faisait des affaires avec la Suisse et l'Allemagne, servait d'agent de liaison entre les réformateurs des deux côtés de la frontière, avait accompagné Farel à Zurich, recevait et transmettait les lettres des évangéliques [1]. Dans une lettre à Zwingli Papilion cite une série d'autres noms qu'Herminjard n'a pu identifier mais qui paraissent être tous d'Orléans ou des régions voisines. : Jean Dampierre, religieux de l'ordre de Frontevrault retiré au monastère de la Madeleine, poète latin réputé par Dolet, Nicolas Bourbon, Th. de Bèze ; — Sévin d'une importante famille orléanaise qui se rattacha à la Réforme ; — Mathieu, nom sous lequel on désignait Thomas Malingre, dominicain, qui allait prêcher dans le sens de la Réforme à Blois [2] ; — le bailli Jacques Groslot dont le fils allait jouer un rôle important dans le développement de la Réforme à Orléans [3] ; — Pierre Amy, ex franciscain, réfugié à l'abbaye Saint Mesmin près d'Orléans, qui correspondait avec Pellican par l'intermédiaire de Lefèvre d'Etaples et était protégé par François de Rochefort auquel Erasme venait de dédier son traité de la Confession auriculaire [4]. Si l'on peut supposer qu'en raison de leurs fonctions, le bailli d'Orléans et Sévin un de ses administrés se trouvaient alors à Lyon, on se demande si les autres n'étaient pas au nombre des mis-

1. Voir Herm. I, 294.
2. Duquel Marot devait dire plus tard :

Tu es l'excellence
Et le premier des Jacobins de Bloys
Qui tous estatz à Jesus assemblois
Par tes sermons et ta vie angélique
En quoi faisant, à saint Paul ressemblois
Cent mille fois plus qu'à saint Dominique.

(*Epistre de M. Malingre envoyée à Clément Marot*, 1546, réimp. Tross.)

3. Voy. *Fr. prot.* 1re éd. l'art. Groslot, II, 369.
4. Herm. I, 225 et *Bull.* 1920, 124

sionnaires qui avaient été envoyés l'année précédente dans les provinces[1].

C'est à Lyon, lorsqu'il fut obligé de quitter Alençon, que Michel d'Arande retrouva sa protectrice[2] et c'est de là qu'il se rendit à Màcon oú il prêcha probablement l'Avent de cette année 1524[3] et où l'on devait aussi, plus tard, retrouver des adhérents à la Réforme grâce à un autre moine rallié à la Réforme.

Lyon, à cette époque, était peut-être le centre commercial le plus important de France. ses foires y attirant des négociants des parties les plus éloignées de l'Europe ; ainsi le frère de Christophe Colomb, Fernand Colomb, s'y rendait depuis Séville et y achetait les brochures, feuilles volantes qui forment aujourd'hui la richesse de la Bibliothèque Colombine[4]. C'était aussi un des plus importants centres intellectuels qui alimentait un nombre inusité d'imprimeries de premier ordre dont les nombreuses publications sont aussi rares que recherchées et où s'agitaient, se discutaient toutes les questions à l'ordre du jour. Enfin nul n'ignore que c'était de Lyon qu'était sorti le fondateur de la secte des Vaudois, témoin indiscutable du conflit latent qui dans cette ville populeuse, existait entre le catholicisme officiel et ceux que hantait l'idéal d'une piété moins formaliste et plus évangélique.

Ce conflit devait éclater dès l'apparition de ce que le clergé appelait la peste luthérienne, que déjà en janvier 1520 l'inquisiteur Valentin Liévin avait dénoncé au consulat. Ce fut un religieux dominicain, appartenant à une des plus notables familles du pays, savant théologien et

1. C'est feu M. Bernard de Lacombe qui a identifié la plupart de ces noms, dans son volume, *Catherine de Médicis entre Guise de Condé*, Perrin 1899, p. 71, cf. *Bull.* 1900, 648. Papilion salue aussi Zwingli de la part d'un personnage qu'il appelle *Sagiensis*. Est-ce l'évêque de Sèez qui parait avoir toléré les prédications protestantes d'*Etienne Lecourt*, curé de Condé sur Sarthe aux portes d'Alençon, ou celui-ci lui-même que Marguerite protégeait? (*Bull.* 1887, 363, 309.)

2. La lettre de Papilion qui transmet ses salutations à Zwingli est du 7 octobre 1524.

3. Le 17 décembre A. de Coct écrit à Farel : *Arandius presche à Mascon.* (Herm. I, 311).

4. Voy. Harrisse, *Excerpta Colombiana.*

renommé prédicateur, appelé par le chapitre de Saint-Jean à prêcher le carême de 1524 dans l'église voisine de Sainte-Croix, Aimé ou Amédée Meigret, qui, le premier osa déclarer publiquement qu'il fallait obéir à l'Evangile plutôt qu'à l'Eglise[1].

N. Weiss.

(*A suivre.*)

1. Cf. mon étude *Bull.* 1890, 245-269.

Documents

UNE PANIQUE A CHARENTON

après l'avènement de Louis XIV le 24 juin 1643

« On eut une terreur panique à Charenton au commencement de la régence » : sur cet incident mentionné par Tallemant des Réaux [1] une page du journal d'un voyage strasbourgeois, récemment publiée par M. Lehr dans le *Bulletin*, vient de donner d'intéressants détails [2].

On en trouve d'autres dans la précieuse correspondance du pasteur parisien Drelincourt avec André Rivet (beau-frère d'un autre pasteur parisien, Pierre du Moulin); car Drelincourt était précisément « le prédicateur qui était en chaire » quelque temps « après la mort du roi », dont parle Brackenhoffer. Voici le texte de trois lettres que nous avons copiées sur les originaux conservés parmi les *Rivetiana* dans la riche bibliothèque de l'université de Leyde. (164 lettres sont adressées par Drelincourt à Rivet, entre 1625 et 1650).

Louis XIII était mort le 14 mai 1643, vivement regretté par les catholiques les plus zélés, comme les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement [3]. On ne

1. *Historiettes*, III, 107. Il est aussi question de cette panique dans le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, t. I, p. 76, de l'édition Chéruel, Paris, 1845.

2. *Bulletin*, 1921, p. 155.

3. Dès le 15 mai, la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris demande à la Compagnie de Marseille ses prières pour « un roy si chrestiennement mort : nous ne vous escrivons ce mot que pour vous dire que, comme nous sommes redevables à la piété du feu roy Louys le Juste de tous les biens que par sa permission nos Compagnies ont procuré pour la gloire de Dieu et

savait d'abord quelles seraient les dispositions de a régente ; les protestants, particulièrement les « grands » comme Turenne[1], espéraient d'abord que ces dispositions seraient favorables ; mais bientôt les réformés eurent au contraire tout lieu de craindre que le gouvernement continuât à appliquer l'édit de Nantes sous le nouveau règne comme sous l'ancien, le moins libéralement possible.

Les lettres de Drelincourt montrent d'abord ces espérances, ces appréhensions, qui eurent pour conséquence la panique du 24 juin ; elles montrent aussi la joie patriotique des protestants après la victoire de Rocroi (17 mai), due en grande partie à l'un des leurs — plus tard enterré à Charenton — le maréchal de Gassion.

Jacques PANNIER.

Lettres de Charles Drelincourt à André Rivet

I

23 mai 1643[2].

Une lettre de Mademoiselle Marie du Moulin[3] vous apprendra le voyage de monsieur son père aux eaux[4]. Toutefois je ne say si la nouvelle de la mort du Roy qui peut estre arrivée à Sedan au tems qu'il pensoit partir ne l'aura point arresté. Cette mort n'a surpris icy personne, car on s'y attendoit il y a longtemps.

l'assistance du prochain, nous l'avons deu regarder après Dieu comme l'autheur et le chef d'icelles, et ainsy par des obligations toutes singulières nous luy devons des prières plus particulières » (RÉBELLIAU, *la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 34).

1. Dans la lettre même où, de Paris, le 16 mai, Turenne raconte la mort du roi, il écrit à sa sœur la duchesse de Bouillon : « Je crois que le temps viendra auquel on pourra être en quelque considération » (*Lettres de Turenne*, édition Grimoard, 1, 39). Il reçut — à trente-deux ans — le bâton de maréchal le 27 novembre 1643.

2. Cette lettre est la première du recueil de l'année 1643. M. DOUEN (*Révocation à Paris*, 1, 184) en a pris connaissance lorsque les *Rivetiana* se trouvaient encore aux Archives de la Haye.

3. Au même Rivet, Conrart écrivait le 6 juillet 1646 à propos de cette nièce : « C'est une personne qui a tant de rares qualitez et une humeur si agréable que l'on ne la sçauroit assez estimer » (KERVILER, *Conrart*, p. 319).

4. Pierre du Moulin, après vingt et un ans de ministère à Paris, avait reçu en 1620, de la part du roi, l'avis de ne pas rentrer dans la capitale en revenant du synode d'Alais, et depuis lors était réfugié à Sedan. Les eaux auxquelles il se rendait en 1643 étaient probablement celles de Pougues comme on le verra ci-après.

La Cour a cassé la déclaration du feu roy, et la reyne a esté receue régente absolument, et cela avec un grand applaudissement de tout le monde, qui se promet beaucoup de sa bonté et sagesse. On nous fait espérer que durant sa régence nous pourrons respirer un peu plus librement...

Monsieur notre député général[1], et quelques députés particuliers, et notamment ceux de notre Eglise, demandent audience de leurs Majestés[2]. Si elle leur est accordée, et qu'ensuite il se face comme après le deceds du feu roy Henry 4 une déclaration confirmative des Edits, ce sera à nos Eglises un sujet de bien espérer de ce règne, car l'Estat a sujet d'en attendre de grandes choses par de si glorieuses prémices[3]. Car en un mesme jour nous avons eu la nouvelle de la révolte de la Sicile et de grande victoire de M. le duc d'Anguien près de Rocroy[4]. Au moins la dernière est-elle bien assurée, et Dieu s'est principalement servi pour ce glorieux exploit de Mons. de Gassion qui aussitost[5] après la victoire obligea Mons. d'Anguien et les siens de mettre pied à terre et d'en rendre grâces à Dieu avec luy, ce que je n'admire pas moins que la victoire mesme[6]. M. de Bouillon est icy qui espère de rentrer dans Sedan[7]. Nous ne fusmes assurés de la

1. Le marquis de Clermont-Gallerande.

2. Un ancien consul de Castres, M. de Bouffard-Madiane écrit dans son *Livre de mémoires* (*Bull. hist. pr.*, 1907, p. 36) : « Le 13 juin 1643 je partis de Castres pour ma députation à la Cour, sur l'advénement à la couronne de Louis XIII, afin de faire les soubmissions de nostre fidélité et obéissance. Nous fusmes très favorablement accueillis et depeschés promptement ». Il ne semble pas cependant qu'il ait assisté au prêche à Charenton dès le 24 juin.

3. La déclaration espérée ne fut enregistrée que six semaines plus tard (voir à la fin de la dernière lettre ci-après).

4. Le 19 mai.

5. Mot ajouté en interligne.

6. Bossuet, prononçant l'oraison funèbre du grand Condé, rappellera ces actions de grâces ; mais il s'est bien gardé de dire qu'elles ont été suggérées par un huguenot : « Le prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille, il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait, etc. ». « L'armée commença l'action de grâces : toute la France suivit. » (Au musée Condé à Chantilly, dans la rotonde, un tableau de Bida représente *le Te Deum sur le champ de bataille de Rocroi*). Voici les paroles adressées à Condé par Gassion d'après sa biographie par M. Frossard (*Bull. hist. prot.*, 1895, p. 189) : « Monseigneur, c'est à Dieu que vous devez toute la gloire qui vous environne : il a arraché la victoire de la main de vos ennemis et l'a mise dans les vôtres ; la reconnaissance lui est due, et pour ne pas la différer, voici comment je crois que nous devons faire. » Sur cela il mit pied à terre et se jeta à genoux.

Jean de Gassion fut nommé maréchal de France cette même année, le même jour que Turenne.

7. Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'abord élève de Pierre du Moulin, avait abjuré en 1637 et avait perdu Sedan en 1642 après ses intrigues avec Cinq-Mars. Turenne, dans la lettre ci-dessus citée,

mort du Roy que jeudy au soir 14 du mois. J'employay le vendredi et le samedi suyvant pour faire un presche extraordinaire, avec la prière que je vous envoie, qui a esté receue par tous ceux de deça, d'une et d'autre religion, avec beaucoup d'applaudissement, et Messieurs les magistrats ont permis de la débiter dans Paris..

II

13 juin 1643.

...La Reyne est une excellente princesse, bonne et sage et bienfaisante, qui avoit assuré Mess. nos grands de sa bonne volonté à faire observer les édits, et qu'elle accroistroit plutôt les grâces que de les diminuer. Nous ne désespérons point encore des effets de ses royales promesses, mais il approche de Sa Majesté des personnes ennemies de notre repos qui nous ont donné de la peur... Sa Majesté a de la peine à se résoudre à voir des ministres... Messieurs les maréchaux de la Force [1] et de Chastillon [2] allèrent hier parler ensemble à M. de la Vrillière et ensuite furent faire leurs remontrances à la Reyne, laquelle on abusoit en persuadant à Sa Majesté que ceux de notre religion n'étoient pas si considérables qu'on deust y avoir quelque esgard... Ils luy représentèrent qu'on ne demandoit ni villes ni forteresses, mais seulement la liberté de servir Dieu ès lieux à nous accordés par l'Edit de Nantes. Sa Majesté a promis d'en conférer avec Mess. de son Conseil.

III

Du 27 de juin [3].

A Monsieur, Monsieur Rivet, docteur et professeur en théologie, et pasteur en la maison de S. A. d'Orange, à la Haye [4].

Monsieur, j'ay receu cette semaine deux de vos lettres, l'une par l'ordinaire, et l'autre, qui estoit de plus vieille datte, par la

du 16 mai 1643, ajoutait : « Mon frère arrivera ce matin ; je m'en vas le trouver ; il attendra chez Mme de la Trémouille [leur sœur] et logera dans mon logis, qui est beau. »

1. Agé de quatre-vingt-quatre ans, Jacques Nompar de Caumont s'était retiré depuis un an seulement dans son château de La Force.

2. Maréchal de France depuis 1622, Gaspard de Coligny avait fait en 1641 (à cinquante-sept ans) sa dernière campagne. Sa terre de Châtillon allait être érigée en duché-pairie le 18 août 1643. Il y mourut en 1646.

3. Cette lettre, vers la fin du recueil qui la renferme à la Bibliothèque de Leyde, fol. 181, n'a pas d'année ici indiquée, mais à cause des nouvelles qu'elle renferme, sur P. du Moulin notamment, elle semble devoir être placée entre celles du 13 juin (un samedi également) et du 2 août 1643.

4. Professeur à Leyde depuis 1620, André Rivet avait été choisi par le stathouder Frédéric-Henri comme gouverneur de son fils Guillaume, et il avait négocié le mariage de ce prince avec Marie d'Angleterre (1641).

voye du messager. C'est moy qui vous avois envoyé les lettres de M[lle] Marie du Moulin, d'Auxerre. Depuis, je n'ay pas eu de nouvelle, que de leur arrivée à Nevers... J'appréhende avec vous les mouvements d'Angleterre [1]. On nous a voulu effrayer par deça, mais Dieu a tiré la lumière des ténèbres. Mercredi [2] nous célébrasmes un jeusne en cette province. A l'occasion duquel je fis un petit discours que je vous envoyray. La veille de ce jour jusques à minuict, et le lendemain dès les 4 heures du matin [3] on nous donna divers advis, et de lieux fort éminens, qu'il y avoit un dessein tout formé de nous esgorger ce jour-là.

« Plusieurs crurent que l'advis n'estoit que trop véritable. Surtout qu'au milieu de la première action[4], on vit notre temple tout brillant d'espées et retentissant de cris et d'espouvantement, comme au sac d'une ville. J'estois alors en chaire et preschois lorsque le tumulte arriva, et crus d'abord que c'estoit l'effet de l'advis que l'on nous avoit donné. Neantmoins Dieu me fit la grâce de demeurer en chaire avec un esprit aussi résolu et constant que s'il ne fût rien arrivé. Je pensois du commencement, si j'eusse veu commencer le massacre, à faire une prière pour nous recommander à Dieu, estant résolu d'attendre le coup et de mourir au lict d'honneur. Mais je seus peu après que ce n'estoit rien, et ensuite que le sujet de ce désordre venoit de ce que la Royne, ayant esté advertie des mauvais bruits qui couroyent, avoit envoyé un exempt de ses gardes qui, ayant frappé fortement à la porte et commandé d'ouvrir de la part de la Reyne, et ensuitte estant entré au temple suivy de quelques archers ausquels s'estoit jointe une troupe de gens du village, et les laquais qui estoyent à la cour du temple, et qui avoient leurs espées levées, et quelques-uns les espées nues, cela causa la rumeur qui fut extresme, les uns dégainant l'espée, les autres se jettans par les fenestres [5] et les autres criant espouvantablement. J'eus beaucoup de peine à rassurer la compagnie et à faire entendre que c'estoit un exempt qui nous venoit assurer de la part de la Reyne. Mais à l'ouye de ces paroles le tumulte s'appaisa, et on vit l'exempt entré dans le parquet et qui parla à moy, qui, après obtenu [*sic*] d'appaiser le trouble, qui dura près d'un quart d'heure, repris mon discours et achevay, grâces à Dieu, le presche très heureusement [6].

1. La guerre civile était commencée depuis quelques mois ; Cromwell remportait des succès contre Charles I[er].
2. 24 juin 1643.
3. On s'embarquait de bonne heure sur les « coches d'eau » et autres bateaux qui allaient de Paris à Charenton, et on partait de bonne heure auss à pied, par les routes de terre.
4. Le culte célébré le matin.
5. Eclairant les galeries du premier étage.
6. C'est probablement ce sermon que résume, deux ans après, le voyageur strasbourgeois (ci-dessus p. 155-156). Dans le recueil de Daillé intitulé *Vingt*

« A l'issue du 3e presche Mons. le duc de Monbason[1] arriva luy mesme et nous donna de nouvelles assurances de la protection de la Reyne et de l'ordre qui avoit esté donné à Paris pour nostre retour. De fait nous n'avons jamais veu un plus bel ordre et qui ayt mieux réussi. Car dehors la porte Saint-Antoine les gardes de M. de Monbazon estoyent de rang, à cheval, le pistolet à la main. La petite porte Saint-Antoine estoit fermée pour empescher le commun peuple de sortir comme lors du brûlement de nostre temple[2]. A la porte il y avoit MM. les Magistrats avec des commissaires du Chastelet, et à la rue Saint-Antoine, près de la porte, il y avoit de chaque costé une double rangée de Suisses, et autant à la porte Saint-Bernard où abordent les batteaux[3].

« Sans doute que l'advis estoit faux qu'un prince eust arresté de faire faire ce massacre, et qu'il eust pour cela amassé des gens de pied et de cheval, et encore plus faux que la Reyne en eust su quelque chose et y eust connivé. Car il faudroit avoir perdu le sens, et entrepris de mettre tout en feu. Mais il estoit grandement à craindre que ce bruit estant espandu par Paris et augmenté par plusieurs des nostres qui rebroussèrent chemin et qui s'en retournèrent de Charenton, mesme sans ouyr aucun presche, le commun peuple s'attroupant par curiosité ne produisît le mal qui n'avoit pas esté projeté. Mais l'ordre fut si bien observé que nous arrivasmes tous heureusement dans nos maisons.

« Mons. le marquis de Clermont[4] fut remercier la Reyne le mesme jour et fut bien receu de Sa Majesté. M. de la Force le

sermons sur certains jours etc., (Genève, 1657, in-8°, p. 624) se trouve une prédication de ce collègue de Drelincourt sur I Cor. X, 13, faite pour un jour de jeûne — peut-être ce 24 juin — dans l'été de 1643 ; on y lit : « Votre condition tant pour la chair que pour l'esprit est fort semblable à celle des chrétiens de Corinthe. Vous vivez dans une des plus grandes et des plus florissantes villes du monde, pleine, comme Corinthe autrefois, de luxe et de débauche, au milieu d'un peuple infiniment contraire à votre profession, où l'exemple de la superstition et plus encore la crainte de la haine renversent la piété des uns et affaiblissent celle des autres. C'est cette corruption qui a allumé la colère de Dieu contre nous et qui l'a contraint de lever cette rude verge qui châtie sa maison depuis plusieurs années ». Plus loin (p. 649) il parle des « afflictions que le Seigneur nous a envoyées, et celles qui semblent nous menacer pour l'avenir ».

1. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, qui, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, avait déjà protégé les protestants contre la populace lors de la destruction du premier temple de Charenton en 1621. C'était, dit Saint-Simon, « un homme de tête et d'esprit qui figura fort » (*Mémoires*, éd. de Boislisle, V, 229).

2. En septembre 1621 (*Bull. h. pr.*, 1855, p. 66 et suivantes).

3. « 600 Suisses que le maréchal de Châtillon avait fait envoyer le matin », dit Brackenhoffer.

4. Henri de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, député général des Eglises réformées de 1626 à 1644.

marquis[1] la fut aussi remercier de la faveur qu'elle luy avoit faite d'envoyer au-devant de luy l'un de ses carosses à six chevaux avec son escuyer et six de ses pages. Il prit occasion de demander à la Reyne le restablissement de M. de Saint-Marc[2] en la charge de conseiller d'Estat, ce que Sa Majesté avoit résolu d'accorder à sa prière, et qu'elle fit de fort bonne grâce. Elle a désiré de savoir la source du meschant et pernicieux bruit qui a pensé mettre Paris en feu, et de demander l'ordre qu'il faudroit observer pour empescher de telles émotions. Je crois que l'on a informé Sa Majesté de la source, et on luy a représenté librement, et à Messieurs ses ministres, que le délay de la déclaration et le refus d'ouyr les députés des provinces avoit fort allarmé et donné sujet de croire qu'elle nous abandonnoit. Elle a promis formellement une déclaration en bonne forme[3]. »

LES AVENTURES DE GUILLAUME CHENU DE CHALEZAC

seigneur de Laujardière au pays des Cafres[4] (1686-1689). Le retour en Europe.

Un jour que j'étois allé voir quelque hollandois qui s'étoit séparé des autres et qui demeuroient en une autre habitations, je trouvois une femme à mon chemin, qui me dit, où vas-tu et comment est tu resté seul ici. Tous tes camarades sont partis hier, un petit vaisseau est venù pour le[s] chercher, ils se sont embarqué. Cete nouvelle m'allarma extrêmement, je m'informai pourtant avec beaucoup d'impatience de l'endroit auquel le

1. Henri-Nompart de Caumont, fils du maréchal, plutôt que le petit-fils : Pierre, marquis de Cugnac.

2. Sur Pierre Hatte, sieur de Saint-Marc, conseiller depuis 1606 (la *France protestante* 1re éd. t. V, p. 435) ne donnait aucun détail biographique postérieur à 1637. Il était beau-père du marquis de Clermont-Gallerande.

3. Le 8 juillet fut signée, et le 3 août enregistrée une *Déclaration du roy en faveur de ses subjets de la religion prétendue réformée, confirmative des Edits de pacification, déclarations, règlemens et articles à eux cy devant accordez, vérifiée au Parlement* (A Paris, par Jacq. Dugast, imprimeur et libraire ordinaire du roy, au bout du pont Saint-Michel, à l'Olivier, 1643, avec privilège de Sa Majesté. 14 p. petit in-16, papiers Galland à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 20 965, fol. 109). En ce qui concerne Charenton opposition fut faite par le seigneur en juillet (Douen, *Révocation*, I, 186). La Déclaration fut publiée à son de trompe par huissier dans les carrefours (Filleau, *Décisions*, etc., p. 651).

4. Voy plus haut, p. 97 à 107.

navire étoit abordé. Elle me l'indiqua, le lieu étoit éloigné de 4 lieues; je pris congé de cete femme et la pria de faire mes excuses à mon hôte si je ne retournai pas pour le voir. Après cela je me mis en chemin et marchais avec tant de diligence que j'arrivai avant midi au lieu de l'embarquement. J'y trouvai nos gens qui n'étoient pas encore partis, et, après avoir attendu deux jours que tous nos camarades fussent assemblés, nous nous embarquâmes au nombre de 19. Et il y en avoit 6 des nôtre, qu'ils n'avoient peu se trouver au rendesvous. Mais, avant que de partir, j'y reçûs les adieux de mon hôte. Cet homme, ayant été averti de mon départ par cete femme dont j'ai parlé, vint m'y trouver le lendemain et demeura avec moi jusqu'au jour de l'embarquement. Comme la chalouppe ne pouvoit pas approcher de terre et qu'il falloit marcher bien avant en mer, il me prit sur son cou et m'y porta malgré moy; pendant le chemin son visage n'étoit guerres moins moullé des larmes qu'ils répendoit abondament, que son corp l'étoit de l'eau de la mer. Lorsque nous nous séparâmes, il fit retentir l'air de ses cris, je ne pus à mon tour refuser à la tendresse d'un homme à qui j'avois tant [d'] obligation.

Lorsque nous fûmes à bord, le capitaine nous dit que le gouverneur du Cap de bonne Espérance ayant apris que nous étions là, l'avoit envoyé exprès pour nous en retirer.

Nous mimes à la voile le 10 fevr. 1688 et arrivâmes heureusement au Cap de bonne Espérance le 17 du même mois. Le gouverneur ayant sû nôtre arrivée, nous fit tous mener devant lui avec nos habits de caffres et, après nous avoir reçû fort humainement, il nous fit présent d'une pièce de toile bleu et une blanche pour nous faire un habit et des chemises.

Je demeurai huit jours dans le fort sans savoir à quoi me résoudre, je n'avoit ny argent ni habits pour m'en retourner en Hollande, je ne savois pas même à qui m'addresser, je pris donc le parti d'écrire à mes parens le lieux de ma retraite et d'attendre leur réponce. Cependant, pour ne pas mourir de faims, je m'engagai pour 3 ans au service de la Compagnie des Indes a 10 tt par mois en qualité de matelot. On me plaça sur une galiote qui étoit dans le port et qu'on équipa quelque mois après pour aller le long des côtes d'Afrique pour le visiter et pour tacher de retirer 6 hommes qui étoit resté parmi les Caffres. Nous mimes à la voile le 19 août et vinmes aborder le 24 sept. dans une baye dans laquelle ils y a 5 rivières. Il y en a une d'eau douces dans laquelle nous entrâmes. La principalle est apellée par les portugais rio de la Goà, il n'y a dans l'embouchure de la baye que 15 à 16 pieds d'eau. Dans celles où nous entrâmes, nous trouvâmes une navire Anglois qui troquoit des dans d'éléphans

et une certaine espèces de gommes que les Cafres faisoit passer pour de l'Ambre gris, nos gens y furent trompés. D'abord, je le fus aussi bien qu'eux, car j'en troquai une pièce plus grosses que ma tête, le peu de valeur que jen donnay me consolla de la perte et de la tromperie qu'on m'avait faite, puisqu'elle ne me couta que quelques grains de verre. Nous fûmes peu de tems après averti et nos gens ne voulurent point s'en charger.

Ces nègres étoient autrefois de bonne fois, et il fasáit bon de troquer avec eux, mais le fréquent commerce qu'il font avec les Portugais les a rendu fripons. Je n'en dirai rien de particulier, ils ont à peu près mêmes manières et sont habillés comme ceux que j'ai nommé ci devant.

Nous demeurâmes environt 2 mois en cete baye, après quoi nous nous en revinmes tout le long de la côte et arrivâmes en un autre endroit appellé terre nattale, où nous nous rafraichimes quinze jours et primes d'autre eau. Il en étoit tems, car, de 20 hommes que nous étions sur nôtre bord, il y en avoit que 4 en santé, tous les autres étoient mallade, il en mourut deux, les eaux que nous avions prises s'étant gâtées nous avoit cossé des maladies. Ce lieu n'est pas éloigné de celuy où j'avois demeuré que de 40 lieux, nous y vinmes aussi après cela, et y primes 3 des hommes [qui] y étois resté, les trois autres n'ayant pas peu ou n'aïant pas voulu s'en retourner avec nous. J'aurais bien souhaiter d'aller visiter mon ancien hôte pour le remercier de ces bons traitement, mais comme son habitation étoit trop éloignée de la mer, je me contentai de lui envoier un petit présent selon mes forces.

Après cela nous continuâmes notre route vers le Cap de bonne Espérance, et y arrivâmes le dernier de 7 bre ; nous y aprimes qu'il y avoit guerre entre la France et la Hollande.

Un mois après nôtre retour un vaisseau francois qui revenoit des Indes flagge au grands mâts, ignorant la guerre vint mouiller l'ancre dans la rade, mais comme il en soupçonnoit quelque chose il envoya une chaloupe à terre pour s'en mieux éclaircir avec ordre que s'il n'y avoit point de guerre, elle laissât le pavillon qu'elle avoit à bord. Et que, tout le contraire, elle le serràt si la guerre étoit déclarée.

Aussitôt que cete chaloupe fut à terre on fit un détachement de deux gros vaisseaux qui étoient alors dans le port, on en tira quelques soldats et matelots qui s'en furent d'abord comme amis au bord du vaisseau françois et s'en rendirent maître sur le champ sans aucune résistance. Nôtre galiote fut ensuite commandée pour y porter 30 hommes qui devoit y rester, mais nous n'y trouvâmes plus rien, ceux qui l'avais enlevé avait tout pillé. Quatorze jours après il vint un autre grand vaisseau francois,

partie de compagnie avec le premier, duquel la tempête l'avoit séparé, il tira en arrivant 15 coups de canons pour saluer. Le premier venù lui en rendit 7, après cela le gros vaisseau salua la forteresse de 13 coups, le même salut luy fût rendu, il en tira encore 11, elle en fit de même, il continua à tirer en diminuant toujours jusqu'à un, le fort lui rendit toujour coup pour coup. Le vaisseau trompé par ses belles apparences vint mouiller l'ancre tout auprès de son compagnon de voyage, il y alla pour lui demander des nouvelles, il n'en reçut aucune réponce, il envoya sa chaloupe pour en savoir la raison. elle fût retenue. Il reconnut alors qu'ils s'étoit mépris. Aussitôt le capitaine commença à désembarasser son vaisseau et se préparer tout de bon au combat, résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et de faire sauter le navire en l'air plutôt que de se rendre. Et [s'étant] tourné vers les autre officiers et jésuites qui étoit sur le pont, vous ne m'avez pas voulû croire, leur dit-il, à ce que nous ont raporté les prisonniers, vous avez à toute force voulu venir manger au Cap de bonne Espérance, des moutons et de la salade, en voilà un ajouta-t-il, en leur montra [nt] un gros vaisseau hollandois de 48 piéces de canons qui étoit arrivé 4 ou 5 jours auparavant avec deux autres qui vous donnera tant de coups que vous en crèverez. Comme il disait encore cela, le gros vaisseau hollandois vint se porter tout près de lui pour l'empêcher de faire, en cas qu'il en eut le dessein. Mais il auroit vainement entrepris car il faisoit trop calme, on avoit d'abord résolû d'envoyer des chaloupes chargées de soldats pour s'en saisir comme du premier, mais ayant ensuite fait réflexion que cela ne se pouvoit pas faire, sans qu'il perît beaucoup de gens quand viendroit à l'abordage, puisque les ennemis étoient déjà avertis, et qui paroissoient en bonne disposition de se défendre, on changea d'avis.

Il étoit environt 7 heures du soir lorsque ce vaisseau arriva. On commença à minuit à le cannoner de la belle manière. Il ne tira que trois coups, car le capitaine ayant été tué du 3e de nôtres, les français crièrent d'abord quartier, mais on ne cessoit pas de tirer et il y eut de vaisseaux qui firent jusqu'à 4 ou 5 décharges. Enfin on eut pitié d'eux, les cannonades cessèrent et on envoya des chaloupes pour s'en saisir.

La chaloupe de notre galliote y fut aussi envoyée. Comme nous arrivâmes, les françois redoublant leurs cris, en demandant toujours quartier, il y en eut un que je reconnûs pour un jésuite, qiu, comme je montai, me voulut donner une corde pour m'aider mais je le refusai. Comme j'entrai, bienvenû, dit-il en hollandois. Alors la haine que j'ai toujours eue pour ce sorte de gens, me revenant dans l'esprit aussi bien que les meaux que j'avois

souffert dont je le croiois en partie cause, je ne puis être le maître : dès mes premiers mouvement, je lui déchargeai de toute ma force un coups de sabre sur la têtte, souhaitant de bon cœur que tous les jésuites n'eussent que celle là pour pouvoir goûter un plaisir semblable à celui après lequel soupiroit si fort l'empereur Caligula. Il souhaitait que tout le peuple romain n'eùt qu'une tête pour pouvoir la couper tout d'un coups. Je passai outre après cela et me jettai entre les deux ponts pour piller aussi bien que les autres. Dès les premiers pas que j'y fis, je trouvai un homme mort qui avoit le ventre emporté : comme il faisoit encore fort obscur, je mis le pied dedans, j'ai apris depuis que c'étoit le capitaine du vaisseau. Cependant tout y étoit dans un désordre qu'on ne sauroit exprimer, d'abord que nos gens y feurent, il courrurent aux tonneau du vin et d'eau de vie dont il y avoit une bonne quantité et s'enivrèrent. Après cela ce ne fut plus aux François qu'on fit la guerre, chacun la faisoit à son camarade, le plus fort emportoit sur le plus foible, et lui arrachoit des mains ce qu'il avoit déjà saisi.

Pendant que tout étoit dans cete confusions, peu s'en fallut que nous ne sautassions tous en l'air. Car un françois connonier à qui le capitaine avoit recommandé de mêtre le feu à la poudre en cas qu'il fût tué dans le combat et que les ennemis se rendissent maitres du vaisseau, voulant exécuter l'ordre qu'il avoit reçù, s'étoit glissé pendant ce désordre dans la chambre aux poudre avec une mèche allumée et êtoit prêt à la jetter sur les poudre, dans les tems qu'un charpentier hollandois qui heureusement l'avoit suivit, lui donna un coup de hache sur le cou et lui sépara la tête d'avec le corps.

Cependant nous fimes mes camarades et moi 2 tours à nôtre vaisseau et remplimes à chaque fois notre batteau tant de bonne que de méchantes choses; prennant sans con[si]dération tout ce qui nous tomba entre les mains. Après que le pillage feut cessé, nous retournàmes à notre galliote où nous fùmes reçus avec forces caresses de nôtre capitaine qui n'en étoit pas parti. C'étoit un vieux routier, extropié par la goute des pieds et des mains, qui nous dupa tous ; dès que nous fûmes arrivés, réjouissons nous, nous dit-il, en s'adressant à moi qui étoit parvenû au garde de bouteille et de l'eau de vie, versés largement à un chacun. Ses ordres furent exécutés, et l'on beut si bien que tous nos gens n'en pouvoient plus, ils étoient couchés sur le pont d'un côté et d'autre comme des bêtes. Pour moi, qui n'en avoit pas tout à fait tant que les autres, je fus me coucher dans mon lit. Cependant nôtre capitaine qui n'avoit pas bu, sous prétexte que cela auroit augmenté les douleurs de sa goute, resta seul debout et, prenant le plus beau et le meilleur de nôtre butin, le

cacha en ses coffres et ne nous laissa que de vieux haillons ou de choses de peu de valeur, à la réserve d'un cabinet des Indes qu'il n'avoit pu cacher à cause qu'il étoit trop grand.

Le lendemain quand nous fumes éveillés, chacun eût de l'impatience pour savoir ce qui seroit dans son partage. Nous nous assemblâmes tous auprès du capitaine et le priâmes donc tous auprès de lui de faire le[s] lots. Mais nous fûmes bien surpris lorsque nous ne trouvâmes plus que de bagatelles à partager. Chacun se demandoit l'un à l'autre ce qu'étoient devenûes ces pièces de toilles tant blanches, que peintes, les pièces de taffetas et tant d'autres choses, que nous ne trouvions plus. Nôtre capitaine à qui nous en demandions raisons, nous soutint toujours hardiment qu'il n'y avoit rien autre chosse ou bien que nous l'avions volé nous mêmes; il nous dit de chercher par tout le vaisseau et que celui qui auroit détourné quelque chose seroit puni. Après d'inutiles perquisitions nous lui demandâmes qu'il nous fit voir ses coffres. Il nous répondit qu'il en avoit perdu les clefs depuis 2 jours, qu'il consentoit qu'on les ouvrit si on les trouvés. Nous cherchâmes partout, mais le[s] clefs furent invisibles pour nous. Il eut été bien difficile de deviner l'endroit où elles étoient, car j'ai appris du depuis qu'il les avoit attachés à une corde qu'il avait laissé couler en la mer après l'avoir cloué à fleur d'eau au derrière de la galliotte. Enfin, après nous être lassés de chercher, la division se mit entre nous. Chacun accusoit l'un l'autre, des accusations on en vint aux coups de poings, aux coups de bouts de cordes et aux couteaux. Ce n'étoit point parti contre parti, tout étoit divisé, quand l'un étoit relaché des mains de son camarade, un autre le reprenoit et recommençait un nouveau combat avec lui. Chacun frapoit à tort et à travers sans considérer où le[s] coups tomboient, jamais on n'a vû une telle confutions n'y un si grand bruit, les cris ny les ordres du capitaine ne servoient de rien pour l'apaiser. Dans le commencement il nous laissoit faire d'un fort grand sens froid, et je m'imaginai que c'étoient une commédie assés plaisante pour lui de nous voir ainsi disputer la châpe de l'évêque. Mais quand il vit qu'on en venoit aux couteaux, il eut peur que nous ne nous tuassions tous, il se mit en devoir de nous séparer, mais [c] eût été fort vainement, si la lassitude et la douleur des coups que nous avions reçû ne nous eût mis hors de combat. Il fallut enfin se résoudre a partager le peu qui restoit. J'eus pour ma part la valeur de 4 ou 5 écus avec une épée d'argent; en revange j'eus les yeux meurtris, le nez presque écrasé, et ma camisole coupée en plus de 20 endroits, trop heureux d'en être quitte à si bon marché, car il y en eut d'autres qui furent bien autrement maltraité. Quatre ou cinq jours après cela, il arriva

un vaisseau d'Amsterdam qui aporta des lettres pour moi au gouverneur du Cap. Il m'en envoya chercher et, après m'avoir demandez si je n'étoit pas le françois revenû de chés les Caffres et interroger sur ma famille, il me montra deux lettres et me demanda si j'en connoisois (l'écriture). Quel transports de joïe furent les miens lorsque je reconnûs la main de ma mère et de mon frère ; après cela il m'apprit qu'une grande princesse, dont a générosité et la vertu sont encorre au dessus de son rang quelque rélevé qu'il soit, avoit eu la charité, à la solicitations de mes parens qui avoient reçus de mes lettres, de s'interresser pour pour moi et de luy fairre écrire de l'Amirauté d'Amsterdam. Après cela il me fit milles honnettetés, me promit de me renvoyer en Hollande à la première occasion. Cependant il me retint chez lui, me fit toujours manger à sa table et coucher dans la chambre de ses enfans, me fit hahiller de pied en cap, et enfin me combla de bons traitemens, donc j'aurois une reconnoissance qui ne finira qu'avec ma vie.

Quelque temps après la flotte des Indes arriva, m'embarqua dessus le 30 juin 1689. Nous fîmes le trajet le plus heureusement du monde, [non] sans avoir rencontré 2 navires anglois à l'embouchure de la Manche qui nous apprirent que le prince d'Orange avoit été couroné roy d'Angletterre. Cette nouvelle nous donna beaucoup de joïe, la santé du roy fût bue et saluée par plusieur décharge de toute la flotte auxquelles les Anglais répondirent. Après cela nous arrivâmes le 24 octobre.

Dès que j'eus mis pied à terre à Middelbourg je m'embarquai pour Amsterdam, d'où je pris la poste pour aller joindre mon frère en Allemagne.

Mélanges

LA FAMILLE DE CAMPDOMERC

I. — *Bernard de Campdomerc*, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, fut le père de Jean, qui suit.

II. — *Jean de Campdomerc* était docteur en droit et conseiller au Parlement de Toulouse, lorsque parut la Réforme dont il embrassa avec ardeur les croyances ; il abandonna alors sa charge et ses biens pour se consacrer au ministère pastoral, ce qui le força à s'expatrier à deux reprises ; il gagna d'abord Lausanne, où il fut inscrit parmi les réfugiés le 26 juillet 1569, puis il fut reçu, le 20 novembre 1572, habitant de Genève oú il étudia en vue du Saint-Ministère et conquit le grade de docteur en théologie. Reçu pasteur, il exerça d'abord le Saint-Ministère à Lan[1], en Picardie, puis à Puylaurens de 1574 à 1596, puis enfin à Caraman, de 1598 à 1613, c'est là qu'il mourut en 1613.

Il avait épousé Madeleine Jamon qui lui donna trois fils :

1° *Honoré de Campdomerc*, qui fut pasteur à Pamiers en 1606, puis à Nettancourt, en Champagne ; son ministère à Pamier dut être assez troublé, par suite des événements politiques, car les archives actuelles de Mélou contiennent un assez grand nombre de pièces relatives aux difficultés que les protestants de Pamiers traversèrent à cette époque.

Il avait épousé Suzanne Mauclair qui lui donna deux fils :

1. Laon.

a) *Eléazar de Campdomerc*, médecin à Châlons, qui épousa à Puylaurens, le 18 juin 1637, Jeanne de Vialattes ;

b) *Jérémie de Campdomerc*, marchand drapier à Paris, qui épousa :

1° En juillet 1642, Marie Pacquet ;

2° En juillet 1647, Anne Lamonon.

2° *André de Campdomerc*, docteur en droit, lieutenant principal au comté de Caraman, qui épousa Marie de Greffeuille.

3° *Eléazar de Campdomerc*, qui suit.

III. — *Eléazar de Campdomerc*, naquit à Puylaurens en 1581 ; il termina ses études à Lescar, en Béarn et obtint le diplôme de maître ès arts libéraux le 4 août 1600, puis il alla poursuivre ses études de médecine à Montpellier où il fut reçu bachelier, licencié et docteur en 1605[1]. Il exerça la médecine de Puylaurens, et y jouit d'un tel renom qu'il jugea préférable de s'établir à Castres, vers 1635 ; il avait du reste, pendant qu'il résidait encore à Puylaurens, acheté aux portes de Castres, le 13 avril 1632, la métairie de Mélou qui appartenait au chapitre de l'abbaye Saint-Benoît de Castres ; mais il ne résida pas sur ce domaine, qui ne contenait alors que des bâtiments d'exploitation ; son domicile à Castres était dans sa maison de la rue des Panadeutes (aujourd'hui rue Borel).

En 1640, il fut nommé seigneur engagiste des biens nobles de Labastide Saint-Amans, confisqués à Jacques de Génibrouse.

Il se maria deux fois : en premières noces, en 1615, avec Rachel de Clarenx, de Foix ; en deuxième noces, avec Sara de Terson, fille de David, bourgeois de Puylaurens ; celle-ci lui donna une nombreuse famille et mourut veuve à Castres le 30 décembre 1680.

Lui-même mourut en 1667, si estimé et regretté que Bouffard-Madiane lui consacra plusieurs lignes de son livre de raison. Nous donnons ici le fragment tout au

1. Tous les diplômes d'Eléazar et un grand nombre de papiers le concernant sont conservés en très bon état, aux archives de Mélou.

long, aussi bien pour juger de la valeur du médecin défunt que pour profiter des renseignements que nous pouvons ainsi glaner sur sa famille :

« 1667. — Le lendemain après Pasques, M. M^tre Eléasar de Candoumerc, médecin illustre, consommé aux sciences et belles-lettres, est décédé à sept heures trois quarts du matin, comme nous allions au presche, ayant baillé un cartel pour faire prier pour luy croyant qu'il eust quelque temps à vivre. Il estoit asgé de quatre-vingt-cinq ans six mois et quelques jours, réduit à tenir la chambre depuis environ cinq semaines à cause de la faiblesse procédant de son grand âge passé dans une vie active et infatiguable pour servir les malades, de jour et de nuict, dedans et dehors, sans considération de temps ni saison. Il estoit sorti le vendredi précédent en chaise pour aller voir Mme de Faure et en vouloit faire autant le samedi pour M. de La Barthe, si on luy eust voulu fournir la chaise. Il disoit qu'il mourroit debout, en rue ou en chemin et qu'il se vantoit d'ètre le doyen des médecins de France et de la Faculté de Montpellier. Il estoit originaire de Tolose. Son père pourvu d'un office de conseiller au Parlement abandonna cela et son bien pour la religion, embrassa la théologie avec zèle, y servist dignement et laissa trois enfans très-savants chacun en sa profession : l'un ministre qui a servi longtemps et finist ses jours à Nettancourt, en Champagne, où il servit soixante ans et a laissé un fils médecin à Châlon qui suit les traces de son oncle, et un autre marchand et bourgeois de Paris. Le second fils du conseiller fut un très-savant jurisconsulte, juge-mage de Caraman, fort entendu aux langues. Le défunt a esté un prodige de savoir en médecine. Il eust pu restablir Hippocrate s'il se fust perdu dans le monde. Très-savant, aux langues et en histoire, il a laissé trois fils: l'aisné, advocat; le second, homme d'espée, et le dernier estudiant en théologie avec grande espérance de réussir. — Je l'ay sensiblement regretté pour son mérite et les tesmoignages de bonne volonté et d'estime qu'il m'avoit données continuellement. Il estoit versé dans la religion et est mort avec édification, plaint de tous les gens de bien et de ceux qui l'ont cognu. »

Il laissait de son second mariage un grand nombre d'enfants :

1° *Marie de Campdomerc*, née à Puylaurens, qui épousa en 1664 Paul de Terson, seigneur de Lalbarède;

2° *Anne de Campdomerc*, née le 5 mai 1637 à Castres,

comme tous les suivants, aussi baptisés au temple de Castres; elle épousa en décembre 1654 Isaac Barrau, médecin à Puylaurens;

3° *André de Campdomerc*, auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle, qui suit (IV);

4° *Jean de Campdomerc*, né le 26 novembre 1642, qui prit le titre de seigneur de Belvèze, et devint officier; il épousa le 26 mai 1665 Anne de Larroque, de Puylaurens; lors de la Révolution, il se réfugia en Hollande. Le lieutenant « Candomère » était en 1704 l'un des officiers mis par la Hollande et l'Angleterre à la disposition du duc de Savoie et faisait partie de l'expédition destinée à favoriser le mouvement camisard par une descente sur les côtes du Bas Languedoc. Cette expédition, commandée par le marquis de Guiscard, venu d'Angleterre comme Campdomerc, échoua par suite des vents contraires et de la vigilance des chefs français. Aussi Jean de Campdomerc revint-il en France vers 1705 : « Un sieur de Campdomerc, près de Castres, fugitif, revint en France comme André Campdomerc, de Castres. » (Arch. Hérault C. 274), celui-ci était le neveu de l'officier réfugié et le fils aîné du pasteur.

On voit à Mélou un portrait d'officier et celui de sa femme, tous deux peints sur la même toile et se faisant vis-à-vis; la tradition les désigne comme ceux des Camdomerc qui sont revenus de Hollande. Il s'agirait donc, selon nous, de Jean, sieur de Belvèze et d'Anne de Larroque, sa femme; nous ignorons le lieu et la date de leur mort;

5° *Esther de Campdomerc*, née le 15 octobre 1644, probablement morte en bas âge;

6° *Pierre de Campdomerc*, le pasteur réfugié sur lequel nous nous étendrons plus loin;

7° *Paulineou Paule de Campdomerc*, née le 12 juin 1649, qui épousa en 1669 Gaillard de Salvignol, sieur de Roquemaure, de Puylaurens;

8° *Catherine de Campdomerc*, née le 30 avril 1651, qui épousa Pierre Boyer, procureur;

9° *Jeanne de Campdomerc*, qui épousa François d'Espérandieu, sieur de Lacalm, d'Aiguefonde ;

10° *N... de Compdomerc*, qui épousa Pierre de Larivoire, seigneur de Lamouzié.

C'est probablement une de ces sœurs remariée, qui se réfugia en Suisse après la Révocation et qui est ainsi signalée : « Mme Cadomergue, veuve de Portal, ministre de Montpellier, réfugiée à Morges en 1698. » (Chavannes. *Les réfugiés français dans le pays de Vaud*, p. 292.)

Pierre de Campdomerc, sixième enfant du docteur Eléazar, naquit à Castres, le 2 mai 1646, il était étudiant à l'Académie de Puylaurens dès 1662; il fut admis au saint ministère par le Synode de Saint-Antonin, le 15 septembre 1772, et fut nommé la même année pasteur à Aiguefonde, dont la famille seigneuriale venait de s'allier à la sienne par le mariage de sa sœur Jeanne.

Il ne desservit que pendant deux ans l'Eglise d'Aiguefonde et fut nommé en 1674 pasteur de Roquecourbe ; peu après il se maria avec Isabeau de Lespinasse, de Castres, qui lui donna pendant son séjour à Roquecourbe quatre enfants : André, Jean-Jacques, Marie et Henri.

La fatale année 1685 amena l'édit de Révocation ; Pierre résolut d'émigrer avec sa femme et ses trois aînés ; il obtint alors un passeport à destination de l'Angleterre pour lui, sa femme, deux garçons et une fille, ceux-ci âgés de sept, six et cinq ans. Il se résigna à laisser en France, à cause de son jeune âge, son fils Henri, à peine âgé de quinze mois. Ce n'est toutefois pas vers l'Angleterre que se dirigea le pasteur de Roquecourbe, mais vers la Hollande où il arriva avec sa famille à la fin de 1685 ; nommé bourgeois d'Amsterdam le 18 février 1686, il prêcha aussitôt devant un auditoire de réfugiés. En 1689, il lui naît un cinquième enfant, Marc-Antoine, à Amsterdam. Malgré l'exil, il garde des rapports avec ses parents de Castres, du reste son jeune fils, Henri, viendra plus tard vers 1710 le rejoindre en Hollande, tandis qu'au contraire son aîné, André, rentre en France, s'y établit et s'y marie.

Le 8 octobre 1709, il est naturalisé à Amsterdam avec sa femme et ses enfants : Jean-Jacques, Marie et Marc-Antoine. La même année, il publie un sermon, dont un des rares exemplaires connus est à la bibliothèque de Leyde. « Les Gabaonites vengez, sermon prononcé le 3 novembre 1709 dans le grand Temple de l'Eglise wallonne d'Amsterdam sur ces paroles du second livre de Samuel ch. 21, vers. 1 et 2, par Pierre de Campdomerc, — A Amsterdam, chez Jacques Desbordes, marchand libraire sur le Pont de la Bourse joignant le comptoir de Cologne, 1709 [1]. »

Son talent lui valut d'être enfin nommé en 1712 pasteur extraordinaire de la paroisse de Louwiersgraft, à Amsterdam; il exerça cette charge pendant six ans, puis, ayant complètement perdu la vue, il passa pasteur émérite le 21 juin 1718; il mourut le 2 juin 1727, âgé de quatre-vingt-un ans et fut inhumé à Amsterdam. De 1686 à l'année de sa mort il avait touché une pension de 400 florins payée par le bureau des biens ecclésiastiques de Delft; sa veuve, Isabeau de Lespinasse, mourut à Amsterdam le 11 janvier 1734. Voici quelle fut la destinée de leurs cinq enfants :

1° *André de Campdomerc*, né à Roquecourbe le 17 mars 1678, porta le titre de seigneur de Labastide; à l'âge de sept ans, il suivit ses parents en Hollande et fut reçu membre de l'Eglise d'Amsterdam par confession le 3 octobre 1696. Pour une cause que nous ignorons, probablement pour prendre possession des biens paternels, il rentra en France à l'âge de vingt-deux ans, et « fit son devoir de catholique » à l'église de La Platé, à Castres, en 1701; dans cette même église, il épousa (ses parents étant hors du royaume, dit l'acte) le 8 février 1703 Judith de Lavaysse, fille de feu Philippe, bourgeois de Castres, et de Judith Donadieu de Pélissier; il en eut deux filles, nées à Castres :

a) *Élisabeth*, née le 4 juin 1706;

b) *Rose*, née en 1716.

1. Voir plus loin, la *Note* sur ce sermon.

Pour une cause que nous ignorons encore et que nous ne parvenons pas à comprendre, André se sépara de sa femme et sortit de nouveau du royaume en 1724, emmenant avec lui sa fille aînée, tandis que la cadette restait à Castres avec sa mère ; la famille vécut ainsi séparée, et ne se revit plus au complet. André fut reçu membre de l'Église d'Amsterdam le 23 janvier 1725 et mourut dans cette ville le 24 février 1747 âgé de 69 ans. Sa fille Elisabeth fut reçue le 31 janvier 1726 membre de l'Eglise d'Amsterdam ; elle ne devait plus quitter cette ville ; c'est là qu'elle épousa le 25 mai 1727 Jean-Jacques Beaujon, et qu'elle mourut veuve le 7 janvier 1744.

Pendant ce temps la femme et la mère vivait à Castres, ayant eu le chagrin de perdre, à l'âge de 22 ans, sa fille Rose, décédée le 22 mars 1738 dans la maison de sa mère « près de la place du Temple ».

2° *Jean-Jacques de Campdomerc*, né à Roquecourbe en 1679, sortit du royaume, à l'âge de 6 ans avec ses parents ; il mourut célibataire à Amsterdam, le 16 mai 1719, âgé de 40 ans.

3° *Marie de Campdomerc*, née à Roquecourbe en 1680, accompagna ses parents en Hollande à peine âgée de 5 ans ; elle fut reçue membre de l'Eglise d'Amsterdam par confession, le 3 octobre 1696 ; elle épousa le 28 septembre 1705 Abraham-Samuel de Soudier de Montmort et mourut veuve à Amsterdam qu'elle n'avait jamais quitté, le 15 septembre 1763, âgée de 83 ans.

4° *Henri de Campdomerc*, né à Roquecourbe le 6 juin 1684 avait été laissé en France lors de la Révocation à cause de son jeune âge ; son père lui laissait en partant « une meltairie de deux paires et quelque petite debte ». Les convertisseurs s'occupèrent de lui : un inventaire de l'époque estime qu'il possédait 3 000 livres et 8 300 livres de dettes », et on proposait 115 livres pour la pension de l'enfant. Henri réussit plus tard, vers 1710, à rejoindre ses parents en Hollande, grâce à la complicité de son tuteur, Samuel de Lespinasse : « Le sieur d'Espinasse, comme tuteur du fils de Pierre Campdomerc, ministre,

jouit des biens dudit Campdomerc et a fait esvader son pupille. » (Arch. de l'Hérault, G. 310.) Nous ignorons la destinée ultérieure d'Henri.

5° *Marc-Antoine de Campdomerc*, né à Amsterdam le 13 avril 1689, fut reçu membre de cette Eglise par confession le 2 août 1707 ; il se voua au saint ministère. Il quitta Amsterdam le 18 décembre 1717 « avec témoignage de l'Eglise » pour aller séjourner à Aix-La-Chapelle, où il se maria, à cette époque, avec Bernardine Japin, de cette ville.

Proposant en 1718, examiné et admis par le Synode du 7 mai 1718, il fut installé comme pasteur à Vaals, le 5 juin 1718, avec imposition des mains par Le Faucheur, pasteur à Maestricht. Cette petite communauté de Vaals située en Hollande, mais à proximité de la frontière, rassemblait surtout les fidèles d'Aix-la-Chapelle dont le culte avait été interdit [1]. Marc-Antoine desservit toute sa vie cette petite Eglise de Vaals ; après quatre ans de maladie, il obtint en 1735 d'avoir un adjoint (d'abord Henri de la Broue, puis en 1750 Théodore-Guillaume Roques, d'une célèbre famille pastorale réfugiée originaire de Lacaune). Il mourut à Vaals le 25 décembre 1754, âgé de 65 ans. Sa veuve fut pensionnée à Aix-La-Chapelle de 1756 à sa mort, survenue dans cette ville le 24 décembre 1777.

IV. — *André de Campdomerc*, né à Castres le 2 novembre 1638, (fils d'Eléazar et de Sara de Terson) porta le titre de seigneur de Labastide et fut avocat au Parlement ; il avait fait ses études chez un prêtre de Toulouse, et son diplôme daté de 1659 est conservé dans les archives de Mélou.

Il épousa en premières noces, en 1667 Jeanne Le Roy de Cionac, et en deuxièmes noces, en 1676, Madeleine de Terson-Faurens.

1. Des Wallons français, fuyant les persécutions de l'Espagne, s'étaient réfugiés à Aix-la-Chapelle. Persécutés par l'évêque, ils tinrent leurs assemblées dans le village de Vaals, dans le Limbourg, à une petite distance de la frontière. Le nom exact de la commauté était : « l'Église d'Aix-la-Chapelle qui s'assemble à Vaals ». Elle eut toujours ses pasteurs qui dépendaient du Synode de Gueldre.

Il mourut en 1692, laissant de son second mariage, un fils, *David*, qui suit.

V. — *David de Campdomerc*, né en 1677, qualifié du titre de bourgeois de Castres, épousa à l'Eglise de la Platé, le 14 mai 1696 Marie d'Armengau, fille d'Henri d'Armengau, avocat à la Cour, et de Marthe de Bouffard[1]. Il mourut le 6 septembre 1747, âgé de 70 ans, « dans une chambre de sa mettairie de Melou », ayant eu cinq enfants, tous baptisés à la Platé.

1° *Marthe de Campdomerc*, née le 23 février 1697.

2° *Henri de Campdomerc*, né le 8 juillet 1698.

3° *Pierre de Campdomerc*, né le 1er février 1700, décédé le 15 août 1700.

4° *Alexandre de Campdomerc*, qui suit.

5° *Isabeau de Campdomerc*, née le 30 juillet 1703.

VI. — *Alexandre de Campdomerc*, naquit à Castres le 26 juin 1701 et fut baptisé à l'Eglise de la Platé ; il fut avocat au Parlement.

Ce fut lui qui fixa définitivement la famille sur le domaine de Mélou, par les constructions qu'il y éleva ; il bâtit d'abord la métairie actuelle dont une inscription porte la date de 1762 ; ce fut très probablement à la même époque qu'il éleva la maison d'habitation, de style Louis XV, aux vastes proportions ; l'escalier notamment a grand air ; la date qui surmontait la porte d'entrée fut grattée lors de la Révolution ; l'aile du nord, élevée postérieurement, porte la date de 1772. Désormais les Campdomerc n'auront pas d'autre résidence que Mélou qu'ils embelliront toujours davantage.

Alexandre de Campdomerc épousa Louise de Cabrol, fille d'Alexandre de Cabrol et de Suzanne Siguier, d'Es-

1. Cette famille d'Armengau était très considérée à Castres ; Mme Campdomerc avait plusieurs sœurs, dont l'une mariée dans la famille de Mascarenc.

La famille d'Armengau s'établit dans l'Ariège, où elle existait encore au milieu du XIXe siècle. Le 21 novembre 1850, M. d'Armengau résidant au château de Pesques, près Saint Girons (Ariège) écrivait aux Campdomerc de Mélou, demandant des détails sur la parenté qui les unissait. « Votre père, disait-il, a été parrain d'une de mes filles morte le 22 septembre 1804. » Archives de Mélou.)

pérausses ; il mourut à Mélou le 13 février 1780 ; sa femme l'avait précédé dans la tombe le 4 décembre 1763, âgée de 67 ans.

De ce mariage naquirent trois fils :

1° *Jacques de Campdomerc*, qui suit.

2° *Marc-Antoine*, qui se qualifiait de noble, et portait le titre de seigneur de Belvèze, du nom d'une terre de famille qu'il possédait dans la région de Castelnaudary et dont il fit sa résidence habituelle ; il n'était même connu que sous le nom de M. de Belvèze. C'est à lui que l'on attribue la plantation de l'allée et du parc de Mélou, dont les beaux pins font l'originalité et le charme de cette habitation. Son portrait au pastel est conservé dans le salon de Mélou ; il resta célibataire, et assista, octogénaire, au mariage de son neveu en 1817 ; il mourut peu après sur sa terre de Belvèze.

3° *Jean-Louis de Campdomerc* qui embrassa la carrière des armes ; son brevet d'ayde-major dans le régiment d'infanterie du Béarn, octroyé le 24 novembre 1770 est conservé à Mélou [1].

VII. — *Jacques de Campdomerc*, né en 1735, épousa le 31 décembre 1766 au Désert de Castres, Marguerite Brun ou Le Brun, fille d'Etienne et d'Elisabeth de Robert, résidant aux Bouissets, terre de Carla, diocèse de Rieux. Il fut nommé, le 4 octobre 1795 membre du Consistoire de Castres et prêta souvent sa terre de Mélou pour la tenue des assemblées, avant la construction du temple.

Marguerite Le Brun décéda à Mélou le 21 janvier 1796 ; lui-même vécut assez pour assister au mariage de son fils, mais il mourut peu après, à Mélou, le 23 février 1821, âgé de 86 ans.

De leur mariage étaient nés deux enfants :

1° *Alexandre de Campdomerc*, qui suit.

2° *Marie-Antoinette-Elisabeth-Sophie de Campdomerc*,

1. Le 3 novembre 1763, il écrivait à son père, M. Alexandre de Campdomerc, à Mélou, au sujet de la mort de sa cousine *de Latour* (il s'agit probablement des Calvayrac de Latourette, d'Espérausses.) Cette lettre était datée de Calais.

née le 10 juillet 1778, qui épousa Marc-Antoine de Lacger, seigneur de Navès.

VIII. — *Alexandre de Campdomerc*, avec lequel s'éteignit le nom de la famille, car il ne laissa pas d'enfants, naquit à Mélou le 12 juin 1773; ses parents voulurent l'élever dans un milieu protestant et il quitta Mélou pour la Suisse, à l'âge de douze ans; un ami de la famille, M. de Gervain, l'accompagna durant ce long voyage; il fut placé, au commencement de 1785 dans la pension du pasteur Monneron, à Wufflens-la-Ville, (canton de Vaud) pension qui fut transférée peu après dans le village voisin de Cossonay; les archives de Mélou ont conservé les lettres écrites par les professeurs du jeune Alexandre et relatives à ses études; par la lettre du 6 avril 1790 écrite par Monneron, nous savons que le jeune Alexandre « vient d'être reçu à la communion dimanche dernier, jour de Pâques, dans d'excellentes dispositions ». Ce fut alors qu'il se décida à étudier la théologie à l'Académie de Lausanne et fut mis en pension chez M. le professeur Durand, de cette ville; il y demeura jusqu'en juillet 1795 puis quitta brusquement la Suisse pour rentrer en France, « peut-être pour s'enrôler », écrit M. Durand à son père, le 15 juillet 1795.

Alexandre rentra à Mélou qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort; quoique bachelier en théologie, il n'exerça pas le saint ministère, mais s'intéressa toujours beaucoup aux choses religieuses; il vécut célibataire jusqu'à l'âge de 44 ans, mais, dit la tradition, ayant eu l'occasion d'offrir ses soins à une jeune fille de Castres qui, se promenant, avec sa belle-sœur aux abords de Mélou, s'était foulé un pied, il se résolut à épouser cette jeune personne appartenant à une très honorable famille de Castres. Le 1er septembre 1817 se célébrait son mariage avec Mlle Marthe Milhau, âgée de 34 ans et orpheline, fille de de feus Joseph Milhau, marchand, et de Marthe Austry.

Alexandre avait, paraît-il, de beaux bijoux, notamment des boucles d'oreilles dont il aimait à se parer; il mourut à Mélou, âgé de 80 ans, le 30 août 1853, et fut inhumé

dans le parc de la propriété. Par son testament il fit plusieurs legs charitables, notamment un très important à l'Orphelinat protestant de Castres ; en outre il légua à sa femme toute sa fortune, y compris la propriété de Mélou, possédée aujourd'hui par les représentants actuels de la famille Milhau.

Marthe Milhau, veuve, mourut à Mélou, le 28 janvier 1866, à l'âge de 84 ans.

GASTON TOURNIER
(Castres, Octobre 1917.) [1]

Appendice

Note sur le Sermon

« Les Gabaonites vengez. »

Campdomerc prit pour texte cette famine qui se produisit au temps de David, auquel Dieu, consulté, répondit qu'elle était due au manque de parole de Saül qui avait essayé d'exterminer les habitants de Gabaon malgré la parole donnée — crime que David fit alors expier à là maison de Saül en faisant exécuter sept descendants de ce roi parjure.

L'orateur y rappelle un passage d'une Lettre pastorale de Fléchier alors évêque de Nîmes, et c'est certainement pour répondre à ce prélat que le sermon fut prononcé et publié. Fléchier, dans son mandement, retraçait tout au long cet épisode de l'histoire sainte semblant vouloir dire que les malheurs dont souffrait la France avaient dû justement être expiés et arrêtés par le traitement qui fut infligé aux protestants depuis la Révocation, justes persécutions que certainement Dieu ordonnait pour que le royaume retrouvât sa prospérité.

Il ne fut pas difficile à Campdomerc de réfuter ce travestissement de l'histoire sainte et la fausse application

1. Ces lignes étaient à peine écrites que la terrible explosion d'un dépôt de munitions situé aux abords de Mélou détruisait en juillet 1918 cette belle habitation, avec ses archives, ses souvenirs et ses peintures.

que Fléchier avait voulu tirer de cet épisode. Quoique en termes voilés et en tout cas très mesurés, Campdomerc n'eut pas de peine à placer ses auditeurs devant l'actualité de ce trait du règen de David : en France, c'était le parjure royal, la promesse de respecter à jamais l'édit de Nantes outrageusement violée, par Louis XIV, crime d'où découlent tous les malheurs survenus au royaume, les disettes et notamment la terrible guerre qui durait en 1709, (on sait combien les dernières années de Louis XIV furent assombries par des fléaux et des calamités de toutes sortes).

La conclusion, sur laquelle l'orateur ne se prononce pas, est qu'il faudra bien que les coupables ou leurs descendants expient cela un jour, et nous savons maintenant que le chatîment divin a fondu terriblement à la fin du XVIIIe siècle, et sur la famille royale, et sur la Cour, et sur le Clergé.

Mais le sermon de Campdomerc n'est pas un discours politique, et c'est à peine s'il y est fait allusion aux circonstances qui l'ont fait naître et que nous rapportons ci-dessus. C'est avant tout une œuvre d'édification, se terminant par un appel chaleureux à la repentance et à la conversion.

Ces pages du pasteur du Refuge sont éloquentes, bien écrites, pleine de sève biblique et tout à-fait édifiantes.

Sources

Archives de Mélou.

Archives Wallonnes.

Ancien état-civil de Castres, et à la Biblioth. municipale, et au Greffe du Tribunal civil.

Livre de Raison de Bouffard-Madiane, publié par Pradel, p. 46.

Les Réfugiés Castrais, par Rey-Lescure, art. Campdomerc.

France Protestante, 2e édit, art. Campdomerc.

Chavanne. — *Réfugiés français dans le pays de Vaud*, p. 292.

Nicolas. — *Hist. de l'Académie de Montauban*, p. 301, 420.

Rabaud. — *Hist. du protestantisme dans le Lauragais*, tome I, 463 ; tome II, 76, 81, 432, 601, 602, 607.

de Félice. — *Les pasteurs*, etc., 223.

Bulletin Wallon, I, 114 ; III, 332.

Rabaud. — *Bonifas-Laroque*, 4, 24.

Estadien bleu, 7.

SÉANCES DU COMITÉ

---

21 juin 1921.

Assistent au Comité sous la présidence de M. F. Puaux, MM. H. Aubert, A. Mailhet, E. Morel, J. Pannier, H. de Peyster, R. Reuss, E. Rott, A. Valès, M. Vernes, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Viénot informe le Comité qu'il croit que le général Nivelle est disposé à être des nôtres. Il voudra bien par conséquent lui annoncer officiellement sa nomination. M. Pannier entretient le Comité de Noyon. Après que l'alignement aura déterminé ce qui reste du terrain où s'élevait la maison de Calvin, il faudra que cet alignement soit approuvé par le Conseil d'État. D'autre part, M. Pannier a pu savoir que le comité genevois de l'Entr'aide s'occupe de la question, bien qu'à Genève on n'attache pas une grande importance aux vestiges matériels de l'existence du Réformateur ainsi que vient de le démontrer ce qui s'est passé à propos de la prétendue découverte de sa tombe. Le secrétaire informe ses collègues qu'il a pu acquérir un document qui jadis a dû avoir été soustrait des papiers Coquerel, c'est le procès-verbal par Lenoir, de son enquête à Maupertuis sur les restes de l'amiral Coligny. Il communique la lettre d'invitation de l'Eglise réformée de Belgique, de nous faire représenter au synode d'Anvers qui aura lieu le 30 juin et coïncidera avec le centenaire de l'inauguration du temple

d'Anvers. Le président demande au secrétaire de dire à nos coreligionnaires de la Belgique combien nous tenons à saisir toutes les occasions d'affirmer la communauté de nos intérêts et de nos aspirations. Le secrétaire ajoute quelques renseignements sur les obstacles que le maquis de la procédure oppose à ce que la Société entre en possession du legs Martin. M. Mailhet explique où il en est de son travail. Le président signale des phrases injurieuses pour les protestants dans un almanach du comité catholique de propagande à l'étranger publié avec l'appui et les subsides du service officiel de propagande auprès duquel il protestera contre cet usage des deniers de l'Etat. Il communique ensuite à la Bibliothèque et au *Bulletin*, de la part de M. René Puaux, une correspondance entre Boissy d'Anglas et Mgr Frayssinous à propos du projet des protestants d'Annonay d'organiser à Vernoux un établissement d'enseignement secondaire pour les enfants protestants de la région.

M. Pannier dépose la photographie d'un portrait de *Salomon de Caus* d'après l'original conservé à Heidelberg.

Enfin le président demande au comité s'il ne serait pas à propos de reprendre nos traditions d'avant la guerre et de tenir notre assemblée générale en province ou en Alsace. La question sera reprise à la prochaine séance.

25 octobre 1921.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. John Viénot, M. Frank Puaux étant retenu chez lui par une indisposition, MM. A. Lods, E. Rott, A. Valès, M. Vernes et N. Weiss, MM. R. Allier, E. Chatoney, J. Fabre, E. Morel, J. Pannier, R. Reuss et C. de Witt se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, une conversation s'engage grâce à M. M. Vernes au sujet du volume de l'abbé Dedieu dont l'apparition coïncide avec toute une campagne de presse antiprotestante, qui est évidemment le résultat d'un mot d'ordre. Elle se manifeste jusque dans les productions purement littéraires qui jusqu'ici paraissaient étrangères à toute préoccupation confessionnelle. A la caricature du protestantisme ou du huguenot il ne faut pas se lasser d'opposer la réalité telle que nous la présente l'histoire et aussi le spectacle qu'offrent à bien des égards à nos délégués les pays protestans dont nous recherchons l'amitié.

Le secrétaire extrait de sa correspondance quelques lettres dont l'une, de la Tremblade, propose cette région pour notre prochaine assemblée générale. M. Gaston Tournier qui vient de

terminer une histoire de l'*Eglise réformée de Mazamet* nous offre de nous réunir dans cette ville où notre Société n'a jamais encore tenu d'assemblée générale, et met à notre disposition de quoi récompenser un travail historique que couronnerait notre Société. Le Comité remercie vivement M. G. Tournier de sa généreuse initiative et accepte en principe la convocation de la prochaine assemblée générale à Mazamet qui se trouve au centre d'une région jadis entièrement huguenote.

Le secrétaire a aussi été invité aux solennités qui ont accompagné la pose de la première pierre de la bibliothèque de Louvain, à la reconstitution de laquelle notre bibliothèque a pu fournir quelques centaines de volumes. Le secrétaire a eu le regret de ne pouvoir donner suite à cette invitation.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. Garreta, l'*Histoire de Neufchatel en Bray* publiée par la Société de l'Histoire de Normandie. Grâce à M. Louis Batcave qui a bien voulu se souvenir des relations qu'il avait eues avec le bibliothécaire, notre coreligionnaire M. Forsans (Vieillevigne, près Lagor B.-Pyr.) a bien voulu faire don à notre bibliothèque d'un manuscrit renfermant les *procès-verbaux des synodes du Béarn depuis le* XVI*e siècle* qu'il a acheté d'un libraire de Bordeaux et qui est provisoirement entre les mains de M. G. Cadier pasteur à Sauveterre-de-Béarn. Ce don important comblera une sérieuse lacune dans l'histoire du protestantisme béarnais. D'autres manuscrits sont parvenus à la Bibliothèque. M. l'ancien pasteur D. Bourchenin a pu acquérir pour elle, à des conditions très douces, la presque totalité de la *Correspondance* théologicoecclésiastique de *feu Michel Nicolas*, professeur à Montauban. Enfin M. le baron de Bethman a bien voulu lui offrir un volume de lettres du XVIIe siècle sur des sujets scientifiques. La plupart de ces lettres sont de *Henry Justel*, bibliothécaire du Roy à Paris et ensuite à Londres et fort connu de son temps dans la République des lettres. M. A. Lods veut bien remercier le secrétaire d'avoir si heureusement contribué à enrichir notre section de manuscrits.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

La Réforme en Italie, par E. Rodocanachi, Paris, Picard, 1920-21, 2 vol. in-16.

Mr E. Rodocanachi est un écrivain fécond et un travailleur infatigable. Les vingt-six volumes qu'il a publiés, depuis 1888, sur différentes périodes de l'histoire, concernent presque tous l'Italie, et les questions religieuses y occupent une place considérable. Il était entré, dès 1895, dans le champ de la Réforme en Italie, par la publication de son volume sur *Renée de France, duchesse de Ferrare, une protectrice de la Réforme en Italie et en France*, ouvrage couronné par l'Académie française.

Il vient de faire paraître deux volumes, intitulés *La Réforme en Italie*, le premier daté de 1920, et le second de 1921 qui comptent ensemble plus de mille pages (Paris, chez Auguste Picard, éditeur).

M. Rodocanachi examine d'abord le caractère de cette Réforme, et se voit forcé de reconnaître que, loin d'être partout le même, il change selon les régions de la péninsule, selon la forme du gouvernement et selon les relations avec l'étranger. Dans plusieurs cas purement anticlérical, ailleurs il est dogmatique, ou moral, ou mystique.

Parmi les causes qui favorisèrent la Réforme, il examine successivement l'état général du pays, les défauts et les vices du clergé, le mouvement littéraire et philosophique.

Sans tenir compte des mouvements précédents, tels que celui des Patarins et celui des Vaudois, qui s'étendit depuis les Alpes jusqu'en Calabre et dans les Pouilles, l'auteur établit que la Réforme se répandit en Italie par des traductions d'ouvrages des réformateurs, ou par des livres spéciaux, parmi lesquels un rôle important appartient au *Beneficio di Cristo Crocifisso* et au *Sommario della Sacra Scrittura* [1]. Un autre moyen de propa-

1. Dont un exemplaire, différent de celui dont M. Benrath a fait reproduire le titre, se trouve dans la Bibliothèque de notre Société, R. 12933. (N. W.)

gande fut *la prédication*. Sous ce titre, l'auteur unit, en un groupement quelque peu factice, non seulement Mainardi, Valdès, Ochino, Vermigli, Vergerio, Paleario, Curione, mais encore Carnesecchi, Caracciolo, Flaminio, et même Giulia Gonzaga, Vittoria Colonna, Renée de France, Olympia Morata. Au reste, il donne de chacun de ces *principaux apôtres de la Réforme* une esquisse biographique intéressante.

Le premier volume se clôt par des extraits des écrits d'Ochino et de Contarini et par la bibliographie des principaux écrivains réformés italiens.

Dans le deuxième volume, l'auteur raconte rapidement les progrès de la Réforme au temps des divers Papes, de Léon X à Paul IV, puis il examine le fonctionnement et l'action de l'Inquisition, surtout à Naples et en Sicile, la fondation ou la réforme des Ordres religieux, particulièrement des capucins et des jésuites, pour reprendre, avec Pie IV, la série des papes auxquels ces nouvelles armes, la paix de Cateau-Cambrésis et le concile de Trente permettent d'arrêter le mouvement réformateur et d'inaugurer une répression violente et systématique.

Dans ce récit, l'auteur intercale des chapitres sur telle et telle région particulière, comme le Mantouan, Bologne, Milan, la Toscane, le Piémont et Venise. Il nous semble qu'il aurait pu faire une plus grande place au Piémont, où la Réforme a eu le plus d'étendue et de durée, puisqu'elle y persista jusqu'à nos jours. Il serait à désirer qu'une troisième partie complétât la revue des États italiens par rapport à la Réforme.

Le morcellement de l'Italie à cette époque et le fait que les archives principales, celles de l'Inquisition, sont fermées aux chercheurs, amènent forcément les historiens à donner à leurs travaux un aspect fragmentaire, au lieu d'un récit suivi.

La méthode suivie par l'auteur qui parle d'abord des personnages de la Réforme, puis des efforts de l'Église Romaine contre eux, pour finir par la chronique régionale, l'oblige, en outre, à revenir plus d'une fois sur les mêmes personnes ou les mêmes événements et empêche le lecteur de se faire une idée générale du développement de la Réforme.

Ces imperfections dépendent en partie de l'état actuel des sources mais n'empêchent pas que M. Rodocanachi n'ait bien mérité de ceux qu'intéresse la Réforme en Italie. Ils trouveront dans ses deux volumes beaucoup d'informations, ainsi que des données bibliographiques très précieuses.

Un détail : il est regrettable que les noms italiens ainsi que quelques autres comme Reuchlin, soient trop souvent estropiés.

J. Galla.

A propos de la suppression des Jésuites[1]

M. J. de Récalde vient de consacrer une fort intéressante brochure à l'étude du fameux bref de Clément XIV, dont « tout le monde a entendu parler, mais presque personne ne l'a lu ». Il a été dénaturé, mal interprété, tronqué par la plupart des commentateurs, même par un écrivain sérieux comme M. Jean Guiraud, dont les réflexions à ce sujet (*Histoire partiale, histoire vraie*, IV, p. 383) aboutissent rigoureusement, comme M. de Récalde le montre plaisamment, à la conclusion que les rites idolâtres ne sont pas contraires à la foi, que les maximes proscrites par le Saint-Siège comme « scandaleuses et manifestement préjudiciables à la règle des mœurs » ne sont pas un enseignement contraire aux mœurs, que Clément XIV disant que douze de ses prédécesseurs publièrent *en vain* des constitutions très salutaires pour défendre le commerce aux Jésuites et « éteindre les troubles et querelles très graves qu'ils avaient violemment excités », ne fait que rappeler les accusations des ennemis de la Compagnie, sans se les approprier ! La même logique et la même bonne foi inspirent les considérations du P. de Ravignan, de l'abbé Maynard, du P. Brucker S. J., de M. Fernand Mourret, etc. Conclusion : « Si, dans un cas aussi facile à vérifier, les défenseurs des Jésuites ont pu impunément faire accepter des conclusions aussi contraires à l'histoire vraie, qu'ont-ils dû faire dans les cas plus compliqués, où la vérité ne s'impose pas avec la même évidence » !

C'est très bien. Mais là où M. de Récalde montre un peu de naïveté, c'est quand il croit que ce système de contradictions et de falsifications, de parti-pris et de partialité ne s'étale que dans l'histoire des Jésuites ; qu'il étudie n'importe quel autre point d'histoire controversé et excitant encore les passions et les préventions, partout il verra « un fond identique d'arguments ressassés, de thèmes usagés », une tradition adoptée, les yeux fermés, par les plus perspicaces et dont « le gros des vulgarisateurs ne prend même pas la peine de renouveler les termes, un lot commun de gentillesses de circonstance », partout la « conjuration contre la vérité, la désinvolture à l'égard des faits, des textes de toute évidence », etc. Sans doute, ici, tout cela prend une teinte et une allure spéciales ; car il s'agit des destinées de l'Église : « Tout le monde le sait, mais il ne faut pas le dire !

1. *Le Bref « Dominus ac Redemptor « portant suppression de la Compagnie de Jésus*, avec une Introduction et des Notes. Texte latin et traduction française. In-16 de 136 p. — 3 fr. — Paris, Éditions et Librairie, 40, rue de Seine.

Émules et partisans s'accordent à passer à côté de cette grosse mise en question, et tous tombent d'accord pour se mesurer dans les à-côtés, sur un terrain plus ou moins périlleux, Pour les uns et pour les autres, il s'agit de dégager à la fois de l'évident dilemne le Saint-Siège et les Jésuites. Une discrète complicité fixe, grâce à ce compromis, une solution pseudo-catholique de tout repos, commode pour la controverse... »

Non, le Bref n'est pas « un acte de faiblesse, une de ces injustices fameuses que l'irréligion a extorquées à la Papauté contre une Société, la plus haïe en raison de ses services même, et qui se serait dévouée, par un sublime renoncement, pour le salut commun ». C'est là une des innombrables légendes qui encombrent l'Histoire, aussi bien la politique que la religieuse. Clément XIV « fut un religieux d'une piété douce et d'un esprit aimable, cultivé, éloquent, un cardinal appliqué et habile aux affaires; un pape diligent et diplomate. Mais le plus persistant malentendu semble à tout jamais épaissi, par un commun accord, à l'égard de ce malheureux pontife. Amis et ennemis ne le voient que défiguré..., C'est l'aveugle passion qui entraîne ici, dans un sens ou dans l'autre, les esprits sans critique, sans clairvoyance et sans bonne foi ».

La suppresston fut nécessaire (p. 12), elle fut un châtiment (p. 18) et répondait au sentiment personnel du pape (p. 28); telle est la triple thèse que l'on trouve abondamment prouvée dans cette remarquable brochure qui constitue à la fois un acte de bonne foi et un acte de courage. Nous ne saurions trop en recommander la lecture, avec cette simple réserve, déjà formulée, que les phénomènes psychologiques qu'elle étale se révèlent dans tous les domaines, car ils tiennent à la trop naturelle faiblesse humaine.

Th. Sch.

La résistance au Concordat de 1801.

Sous ce titre (in-16 de 245 p. et de 12 fr., chez Plon), M. René de Chauvigny, auteur d'*Une page d'histoire religieuse pendant la Révolution* et de *La Mère Le Belloy et la Visitation de Rouen*, a tracé des *profils d'évêques et de prêtres* (c'est son sous-titre) en racontant l'histoire de la Petite Eglise dissidente de Vendôme. Ces profils sont ceux de Bernier, évêque d'Orléans, de M. de Thémines, évêque de Blois, de l'abbé Beaunier, du prêtre Gourdet, des curés Thoinier et Hersant, de l'abbé Habert, de Moulnier, maire de Meslay, du prêtre Compoint, de l'abbé Turmeau, etc., et même d'un arrière-petit-fils de Racine, Louis

Mirleau, châtelain des Radrets, près de Sargé, mort le 27 septembre 1829 et inhumé sans l'assistance du clergé paroissial. Les derniers représentants de ce mouvement séparatiste, qui fut soutenu par quelques femmes exaltées, semblent avoir été un ancien instituteur, M. Goguet à la mort duquel (21 septembre 1868, 91 ans), « s'exhale le dernier souffle des Dissidents Vendômois » et un Lyonnais, Philippe Giraud, mort sept ans auparavant ; ces deux mystiques entretinrent à partir de décembre 1855, une intéressante correspondance, qui fut conservée par M. Rabouin, notaire honoraire, auteur d'une étude abrégée sur *la Petite Eglise dans le Vendômois* et communiquée à M. de Chauvigny par M. Hubert, pharmacien à Bonneval. On peut s'étonner de l'ardeur que mit Napoléon à faire poursuivre ces pauvres gens qui ne semblent guère avoir été dangereux et qui ne tirèrent leur importance que des persécutions dont ils furent les objets [1].

Dans cette galerie de prêtres plus ou moins intéressants qui défilent ici sous nos yeux « il convient de faire une place à part à M. Beaunier, par ce double motif qu'il survécut à ses confrères et qu'il était le chef d'une Église indépendante. Il tomba sur le champ de bataille au cours d'une de ses tournées apostoliques, le 30 décembre 1852, à la Bazoche-Gouet ; il était âgé de 79 ans » (p. 228). La localité dont on vient de lire le nom est dans la partie percheronne d'Eure-et-Loir, au canton d'Authon, jadis petit centre huguenot tout à la frontière du Loir-et-Cher, qui constitue, comme on l'a vu, le centre du mouvement anticoncordataire. Ces récits intéresseront donc surtout les lecteurs qui ont des attaches dans la région en question et qui pourront suivre en pensée les recherches policières et vivifier par le souvenir le détail, monotone pour les autres, des noms de lieux et de personnes.

Un dernier mot : Il aurait été bon de joindre une explication à la mention « de ces portraits au physionotrace qui avaient alors tant de vogue et que livrait Chrétien dans les vestiges du cloître Saint-Honoré disparus aujourd'hui ». Tout le monde n'est pas tenu de comprendre de prime abord les allusions que fait cette phrase. Au reste, c'est un livre rédigé avec soin, dont la lecture est facile, attrayante et instructive et qui prouve une fois de plus la difficulté de créer une dissidence dans un pays sur lequel pèsent si lourdement tant de traditions multiséculaires, un pays où les esprits semblent et se croient si indépendants et sont au fond si asservis.

Th. Sch.

1. La page 217 réserve au lecteur la surprise du nom de Franchet d'Espéret, sans doute un ancêtre de notre illustre contemporain.

Les amis oubliés de Port-Royal.

Ces amis sont, d'après Mme Julie Berliet (1), auteur d'une *Vie de la mère Angélique*, S. François de Sales, Mme de Chantal et l'abbé de S. Cyran, amis oubliés volontairement ou même niés par « une presse soi-disant religieuse », qui « croyant la cause oubliée et le moment venu de lui donner le coup de grâce, a organisé et poursuivi une campagne de calomnies et de faux historiques ». C'est donc un ouvrage de polémique que nous signalons, de polémique gallicane et pro-janséniste contre la pseudo-historiographie jésuitique et ultramontaine, représentée par Mgr Bougaud, biographe de *Sainte Chantal*, par Mgr Ricard dans *Les premiers Jansénistes et Port-Royal*, qui a copié Mgr Bougaud, et par M. L. Monlaur, qui « les a copiés tous deux ». Dans le premier de ces ouvrages, le seul qui compte réellement, « les documents consultés et donnés en fragments ont été si ingénieusement présentés qu'ils ont l'air de dire le contraire de ce qu'ils disent en réalité ». Telle est la thèse défendue par Mme Berliet avec courage, franchise, à propos, clarté et autorité, au point qu'elle semble en effet, comme l'annonce la « Prière d'insérer » de l'éditeur, avoir dit « le mot définitif qui met fin à toute à controverse sur ce sujet ».

Son livre se compose de trois « études extraites de son ouvrage » : S. Francois de Sales et la Mère Angélique, la Mère Angélique et la Visitation, Sainte Jeanne de Chantal et M. de S. Cyran. Ces études nous apportent de larges extraits de la correspondance de ces personnes et à la fin de chacune d'elles, une comparaison des textes publiés ici et des fragments tronqués par Mgr Bougaud montre « comment a été faussée l'histoire des relations de Port-Royal avec la Visitation ».

Quelques jugements que nous allons soumettre au lecteur vont lui faire sentir mieux quel esprit cette polémique manifeste :

« La généralité des hommes pardonnent rarement la supériorité et l'indépendance, et cette tendance est exagérée dans le monde ecclésiastique, où l'habitude d'imposer des dogmes et de diriger des consciences prédispose à la domination, si la sainteté ne vient pas faire contrepoids. C'est une double peine de voir des écrivains religieux rendre mesquine l'idée chrétienne si féconde et si large, céder à des questions de coterie ou d'ambition, taxer d'orgueil chez ceux qui échappent à leur influence, ce qui est orgueil en eux-mêmes. N'est-ce pas cette indépendance chré-

1. Paris, Dorbon aîné, 1921. In-8 de 282 p. Prix : 15 fr. Avec 4 portraits.

tienne que les adversaires de Port-Royal lui ont le moins pardonnée ? » (p. 19).

On voit ce fait étrange que ce livre est imprégné d'esprit religieux, mais non d'esprit romain, et notre surprise est grande ; car combien rare est un tel esprit dans le catholicisme actuel ! On aura bientôt fait de l'en éliminer comme on en élimine tout ce qui pourrait le fortifier et le vivifier. Car « qui veut défendre l'Église de Dieu, se voit mis hors de celle des hommes » (p. 21).

La figure de S. François de Sales a aussi été déformée. Il « n'a point travaillé à établir une religion commode pour des âmes sans zèle et des cœurs sans vertu, comme voudrait le faire croire la majeure partie de la littérature actuelle » (p 25). Voir, page suivante, l'énergique réponse qu'il fit aux Bernardines contrariées de se voir imposer une austérité pénible. Bref, on trouvera dans ce beau livre un saint, « à peu près inédit » (p. 28), gémissant des désordres de la cour de Rome, affirmant la subordination du pape au Concile, accusant « les excès de ceux qui sont devenus plus politiques qu'ecclésiastiques » (p. 30). Cette attitude toute nouvelle du saint est si bien confirmée par les lettres de Mme de Chantal que Mgr Bougaud, « ne pouvant les concilier avec ses attaques contre Port-Royal, dont elles sont un éclatant démenti, en est arrivé à cet expédient de les présenter au public comme fabriquées ou falsifiées par Arnaud d'Andilly, dans l'édition des lettres de M. de S. Cyran de 1645. » (p. 31).

Des déformations analogues sont relevées dans la *Vie de sainte Chantal* par M. l'abbé Henri Brémond (p. 53). Notons aussi, en passant, la jolie historiette qui explique, de façon si amusante, pourquoi il y a toujours du vent devant le collège des Jésuites à Rome (p. 33, n° 3).

Les rapports entre Mme de Chantal et la Mère Angélique ont encore été, à un autre point de vue, présentés sous un faux jour : « Il semble, à lire les historiens modernes, que la supérieure de la Visitation ait fait beaucoup d'honneur à la réformatrice de Citeaux en contractant avec elle une liaison d'amitié. Mais l'histoire des temps montre les faits sous un aspect tout autre... Malgré la différence d'âge, la célébrité de la Mère Angélique semble avoir dépassé celle de Mme de Chantal, à ce moment-là du moins... Aujourd'hui, grâce à la campagne de calomnies et de faux historiques menée avec impudence pendant plus de deux siècles, le public confond et bouleverse les rôles » (p. 83).

Voici encore une remarque qui mérite d'être notée : « L'ignorance, habilement exploitée, orientée vers la superstition et le fanatisme, est le plus sûr moyen de dominer et d'entrainer les masses. C'est pourquoi toutes les religions officielles,

dont les buts voilés sont le pouvoir et l'argent, redoutent et persécutent ceux qui, en dehors d'elles (lapsus : d'eux), suivent la voie (lapsus : voix) qui mène à la connaissance. Elles savent bien que ceux-là sont des semeurs d'idées et qu'elles n'ont aucun bénéfice à attendre de la moisson qu'ils préparent » (p. 111). Mais ceci est mieux encore : « Il est intéressant de comparer les expressions si énergiques et si belles qui viennent tout naturellement sous la plume d'un François de Sales, d'une Jeanne de Chantal, d'une Angélique Arnauld, avec la fade littérature de dévotion de notre époque... Cette matérialisation de la pensée chrétienne a donné lieu à une religion toute de sens, d'actes extérieurs. De là une multitude d'ouvrages de dévotion où l'ignorance religieuse, le grotesque et l'absurde se disputent la première place. Faut-il rappeler ici le culte du Sacré-Cœur imaginé par la société de Jésus, les Horloges de la Miséricorde en usage dans certains couvents... La sensualité de l'esprit se plaît aux belles cérémonies... mais ce n'est là que culte idolâtre de l'homme envers lui-même... Beaucoup de catholiques sont fiers de constater que les églises sont plus fréquentées que jamais ; combien parmi eux étudient les résultats au point de vue du travail ascensionnel accompli par les âmes ? » (p. 113-115). Et p. 117 : « Il y a toute une étude à faire sur la pureté des origines de la Visitation comparées à son état actuel. La source limpide du commencement est devenue bourbeuse en traversant certains marécages que les deux fondateurs eussent considéré comme pestilentiels. » Et, p. 120 : « Port-Royal non persécuté aurait probablement connu le relâchement ; calomnié, en proie à toutes les violences, il s'est épuré, a rayonné et rayonne encore avec une intensité dont il n'existe pas de précédent ». Enfin p. 126 : « L'autorité est un aimant dangereux que les êtres de valeur fuient ou manipulent avec précaution... tandis que les êtres médiocres, affolés par le désir de la posséder, sont toujours prêts à s'en emparer, grisés par des effets dont ils ne connaissent pas les contre-coups ».

Voilà un livre qu'on ne recommandera guère en chaire ni dans les confessionnaux et qu'on tâchera de tuer par la conspiration du silence ; mais la vérité finit tout de même par sortir de son puits et la voix du prédicateur dans le désert a parfois des échos inattendus et vengeurs.

P. 24, l. 5, le terme « d'attrempance » aurait besoin d'être expliqué, le nom de Marie-Claire (p. 37) aussi. P. 254, l. 13 de la note, lire *sympathique*, et *Vischering* dans la note de p. 260.

TH. SCH.

CORRESPONDANCE

Les Poitevines irréductibles expulsées de Picardie en 1688 (voy. plus haut, p. 156-166). — Notre fidèle correspondant, M. le pasteur Th. Maillard nous écrit de Pons où il s'est retiré :

Au nombre des huguenotes expulsées des couvents et prisons de Picardie en 1688, il y en a six qui portent des noms bien poitevins. Le fait que l'intendant de la province est mentionné dans les états des frais pour les conduire à la frontière, avec ordre de faire rembourser aux parents sans doute, tout ou partie, selon la coutume, est déjà une forte présomption. Mais, si elles portent des noms poitevins, nous ignorions leur arrestation et leur incarcération. Ces six poitevines sont :

I. *Perret Charlemot* (p. 162). — Il y a là, à n'en pas douter, un nom estropié. Il s'agit évidemment de *Perrette Chalmot des Donnières*, fille présumée de Philippe Chalmot, sieur d'Aigonnay et de Jacquette Bonneau, mariés en 1667 (*France prot.*, 2e éd., II, 803). C'est elle qui, attachée à son lit par les dragons, « après avoir souffert tout ce qu'une femme peut souffrir », consentit, pour qu'on la laissât aller sans abjurer, à garder « un charbon vif » sur la main ouverte pendant qu'elle dirait le Notre Père. Arrivée au bout de ce supplice sans faiblir, un de ses bourreaux lui demanda de recommencer pendant qu'il répéterait beaucoup plus lentement la même prière. « Enfin un autre soldat, vaincu par un exemple d'un courage si extraordinaire, blâma celui qui récitait l'oraison si lentement, fit sauter le charbon de dessus la main et ils la quittèrent[1] ».

II. *Dauzy* (p. 163). — Ce pourrait être *Élisabeth d'Auzy*, veuve d'un sieur de la Fontenelle, remariée à Anne Durcot sieur du Plessis-Puytesson qui avait été arrêtée le 5 octobre 1685, au bourg de Monteber (Montebourg, près Valognes, Manche) avec quatre de ses enfants, son beau-frère et ses deux filles, etc. (*Franc. prot.* 2e éd. I, 597).

1. Jurieu, *Lettres pastorales*. 3e éd. Rotterdam 1688, I. 215, Cf. E. Benoit V, 889, qui ne parle pas de son emprisonnement. Voir aussi, *Bull.* 1902, 346 ; Lièvre, *Martyrs poitevins*, 2e éd. 128 ; *Fr. prot.*. 2e éd. III, 1013, etc.

III. *La Largère* (p. 161). — Le *Bulletin* de 1870-1871, a publié p. 121, une lettre et une élégie que, pendant sa captivité à Fontenay-le-Comte, Samuel Poitevin de la Gaillarderie, ministre de Nesmy, adressa, en mai 1669, à *Madame de La Largère* dont il dit « qu'elle fait de la prière ses principales délices, et qui est très sensiblement affligée de la froissure de Joseph ». En 1887, le même *Bulletin* a publié la requête suivante, aux États généraux de Hollande, datée du 17 août 1688 : « Le sieur de *La Largère-Puychenin*, gentilhomme de la province de Poitou, après avoir, *avec sa femme*, soutenu deux différents logemens de dragons pendant un mois, ils furent ensuite mis, luy en prison et elle dans un couvent, où ils ont été retenus vingt-sept mois ; ils en furent tirés au mois de mars dernier pour estre bannis du royaume de France où ils ont laissé sept jeunes enfans qu'ils espèrent en retirer moyennant la grâce de Dieu ; ils ont choisi la ville d'Utrecht pour y demeurer[1] ».

IV. *La Taillée* (p. 161). — Il s'agit probablement de *Marguerite Mercier*, veuve de Simon Lemaçon (sieur d'Espesses, maître d'hôtel du roi, qui épousa en secondes noces, à Charenton, en mars 1660, *Louis du Fay* sieur de la Taillée, d'Echiré, lequel fut converti par le curé de Cherveux, le 11 décembre 1685 (*France prot.*, 2e édit. V, 675 ; — *Bull.* 1900, 198 ; — 1905, 506), ce qui explique que l'intendant Foucault fut chargé de lui réclamer la pension de sa femme (cf. *Bull.* 1905, 306 et Lièvre, *Martyrs poitevins*. 2e éd. 107).

V. *Bournizeau* (p. 162-163). — Est-ce une parente de Théodore du Bellay sgr. de Montbrelais qui finit par obtenir un passeport en 1685, fut nommé conseiller de légation à Berlin et dont une sœur est appelée Mlle *de Bonnizeau* (Bull. 1902, p. 122) ? Un de Bourniseaux faisait partie du Refuge à Berlin en 1690 (*Bull.* 1867, p. 305). Dans Erman, t. IX, p. 45, nous trouvons « Charles Henri Fouquet, chevalier, seigneur de Bournizeaux, conseiller de cour et d'ambassade, natif de Thouars en Poitou. Sa mère était Charlotte du Bellay. Il avoit épousé une Marconnay et sa fille fut mariée à M. de Bonneval. v. d'Agout ».

VI. *De Vezançay* (p. 158, 161, 162). — Il y eut quatre dames de ce nom. Elles étaient d'une famille *Gigou de Vezançay*, des environs de Melle, anoblie pour ses services par Henri IV. « Une

1. Dans une plaquette, *Lettre d'un protestant de France réfugié à Londres*. 1686, p. 14 on lit : « Monsieur de la Largère, gentilhomme d'un merite et d'une pieté exemplaire, a croupi plus de quinze jours sur de la paille dans cette même prison (de La Flosselière), d'où on l'a transferé en Oleron, parce qu'il ne veut pas se rendre » (Cf. *Bull.* 1905, 353). Parmi les réfugiés en Angleterre, où ils avaient formé une Société dite du Poitou, présidée par des directeurs, le *Bulletin*, a signale (1860, 225) M. de la Largère (1722). J'ai complété, à partir de ce nom, les indications de M. Maillard. N. W.

demoiselle de *Briou* (et non *Brion* comme je l'ai lu dans le document que j'ai publié), dit M. A. Lièvre (*Hist. des prot. du Poitou*, III, 204), qui était, croyons-nous, fille de Théodore Gigou de Briou, fut enfermée dans le couvent des Ursulines d'Amiens avec sa mère qui y mourut. A la même époque, deux demoiselles de Vezançay, cousines apparemment de la précédente, furent aussi reléguées dans des couvents; mais comme ces trois demoiselles refusèrent énergiquement de renier leur foi, on les expulsa du royaume l'année suivante. Peut-être, au dernier moment, l'une d'elles préféra-t-elle l'apostasie à l'exil; toujours est-il qu'en 1688, une demoiselle de Vezançay recevait une pension de 200 livres pour prix de son abjuration[1] ». Cette demoiselle de Vesançay qui abjura (Arch. de la Vienne, C. 49), était la fille de « *Dame Louise Aubry*, marquise de Vesançay, âgée de quarante-cinq ans — a son mari prisonnier à Salins, demeurant cy-devant à Briou en Poitou, à 12 lieues de Poitiers; a 2 garçons et une fille qui a abjuré. Elle a une terre, nommée de Vesencé, ne sait ce qu'elle vaut. Arrestée à Briou en février 1686 et menée à Dieppe le 21 avril 88. » (*Noms, surnoms, âges, qualités de ceux de la R. P. R qui sont de présent au château de Dieppe, par ordre de M. Feydeau de Brou, Intendant de la généralité de Rouen, en avril 1688* — à la suite des mêmes noms *embarquez par le même ordre, le 27 avril, pour être transportez en Angleterre*. Voy. R. Garreta, *La seconde partie de l'Histoire de l'Église réformée de Dieppe*, 1660-1685, Tome second, Rouen, Société rouennaise des Bibliophiles, 1903, p. 139). Voir aussi *Bull.*, 1868, 361; — 1876, 68; 1887, 420 n.; — 1889, 538; — 1896, 359 n.: — 1898, 548; — 1902, 120; — 1905, 354 n. — Erman, VII, 242 et IX, IV et 49 et *France prot.*, 1re éd. V, 264.

M. le pasteur A. Hammel qui a eu le privilège peu enviable d'avoir passé 26 mois de la guerre dans le secteur de *Nieuport* m'informe, à propos de ma note de la page 160, que sur la route de Nieuport à Furnes et à un kilomètre à peine de la première ville, il y a un pont, dit le *pont du Pélican* à l'entrée sud duquel se trouvait une ferme *Au Pélican*. C'est donc là qu'on déposa les huguenotes obstinées détenues à Abbeville et à Montreuil-sur-Mer.

N. Weiss.

1. Voir même volume, p. 340. Élie Benoit dit V, 892 : « Des dragons ayant lié la dame de Vezançay à la quenouille de son lit, lui crachaient dans la bouche quand elle l'ouvrait pour parler ou pour soupirer ».

Famille de Bils (*Bull.* 1920, p. 45). — Dans le *Bulletin de la Comm. de l'Histoire des Eglises wallonnes*, V (1892), 219-20, on trouve mentionnés :

Bils (de), Juste, de Gand, marchand et Charles, marchand frères, fils de Pierre et de Jeanne de la Bogne. Juste décéda en 1639, à 56 ans chez Charles son frère, paroisse Saint-Vincent et celui-ci, en 1653, à 80 ans, paroisse Saint-Lô.

Bils (de), Pierre, fils de Charles et d'Elezine Folet *(et non Noblet)*, baptisé à Quevilly le 28 mars 1624, est frère de Louis, seigneur de Coppensdamm et Bonem.

Ce Pierre de Bils épousa Madeleine Roussel, d'où une fille, née en 1658 : Catherine, laquelle, en 1682, devint la seconde femme de *Samuel de Peyster*.

R. GARRETA.

Sépultures protestantes. — Dans le *Bulletin et Mémoires de la Société Archeologique et Historique de la Charente*, MM. de Massougnes, Favraud et Jeandel expliquent (p. XXVIII-XXIX, XXXV) la présence, auprès de beaucoup de vieux logis charentais d'un ou de plusieurs cyprès. Ceux-ci indiquent des sépultures de protestants qui, contraints d'enterrer leurs morts plus ou moins clandestinement auprès de leurs habitations, plantèrent des cyprès pour marquer ces emplacements. On sait, en effet, que lorsqu'à la fin du XVI[e] siècle l'Église catholique s'avisa de confisquer les cimetières pour elle seule en les déclarant sacrés moyennant certaines cérémonies arbitraires, les non catholiques en furent exclus, sous prétexte de profanation, grâce à l'appui du pouvoir civil, jusqu'au XIX[e] siècle.

A propos d'un certificat soi-disant adressé à Calvin et à Bèze par les Anglais réfugiés à Genève en 1555. — Au moment où M. Charles Martin préparait son ouvrage sur les *Protestants anglais réfugiés à Genève au temps de Calvin*, j'avais examiné de concert avec mon confrère et ami, M. Théophile Dufour, la pièce publiée dans le N° 3 de 1921 du *Bulletin*, p. 152-153. Nous sommes arrivés à la conclusion, partagée par M. Martin, qu'il y a là une tentative de mystification intéressée. Ce soi-disant témoignage n'émane pas des Anglais dont les noms figurent comme signataires. C'est un document très probablement forgé par un Italien (on constate nettement plusieurs italianismes et non pas des anglicismes, dans le texte) qui avait eu connaissance, on ne

sait comment, des noms de quelques Anglais réfugiés à Genève au milieu du XVIe siècle, et qui aura remis, en manière de lettre d'introduction, ce document à quelque compère qu'il voulait faire bien venir du vieux Bèze. Ils spéculaient sur l'âge avancé du réformateur, alors dans sa quatre-vingt-quatrième année, et s'étaient dit que, vu sa sénilité, il ne démêlerait pas la supercherie. Car la dernière ligne, citée seulement en note p. 153 : *Adi 30 Settember 1602 en Basilea*, est bien contemporaine de la rédaction du texte, et de la même écriture.

Or, à cette date John Knox était mort depuis trente ans. A l'époque où il avait vécu à Genève, Bèze habitait Lausanne et, d'après une lettre de Peter Young (*Junius*) à Bèze, de 1579, il semble bien que Knox et Bèze ne s'étaient pas rencontrés. Cette lettre que nous avons communiquée au biographe de Knox, M. Hume Browon a été publiée par lui (*John Knox a Biography*, 1895, t. II, 320).

H.-V. AUBERT.

Si, malgré la rédaction et l'allure insolites de ce document, je me suis décidé à le publier dans le *Bulletin*, c'est que je ne vois pas très bien dans quel but on l'aurait forgé et conservé. Ne serait-ce pas une lettre de remerciement présentée à Th. de Bèze *à Lausanne*, par les signataires qui séjournèrent en Suisse et n'arrivèrent ou se fixèrent à Bâle que beaucoup plus tard ?

N. WEISS.

La conjuration d'Amboise et Genève

Sous ce titre M. Henri Naef, docteur ès lettres a soumis à une nouvelle enquête cet événement qui fut, sinon l'origine, du moins, en un sens, le point de départ des guerres de religion en France. De nombreux documents inédits, découverts à Genève, lui ont permis de préciser la situation, périlleuse à ce moment, de cette ville, l'attitude des réformateurs et le rôle que jouèrent, dans ce soulèvement contre le despotisme guisard, le chef et les principaux personnages de la conjuration. Il en est résulté un volume de près de 400 pages dont beaucoup de textes inédits, qui renouvellent l'histoire de cet épisode.

Ce volume va paraître, accompagné de tables, dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* et en **tirage spécial chez E. Champion, 5, quais Malaquais, Paris, VIe au prix de 15 francs en souscription jusqu'au 31 janvier 1922 et de 20 francs en librairie.**

NÉCROLOGIE

Armand Dupin de Saint-André. — M. Alfred Leroux

Le 22 novembre dernier s'est éteint, aux environs de Tours, un de nos anciens collaborateurs et, depuis 1902, membre honoraire de notre Société, Armand Dupin de Saint-André. Né en 1840 à Saint-Antonin de Rouergue il fut, après Albi et Sauveterre de Béarn, pasteur, de 1876 à 1911 à Tours, une des villes de France les plus cruellement intolérantes pour le protestantisme aux XVIᵉ et XVIIᵉ siècles. M. Dupin de Saint-André sut y faire respecter les survivants de la grande tourmente et les représenter avec dignité comme vice-président de la Commission de l'Hospice général, membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, fondateur et président de la Société de géographie, etc. Il rendit à son Eglise un autre service en retraçant, d'après les documents contemporains, son douloureux passé, dans son *Histoire du Protestantisme en Touraine*, son *Cinquantenaire de l'Eglise réformée de Tours* (*Bull.* 1885, 610 et 1888, 326, cf. 1895, 57 et 1901, 7) et ses articles sur les *Eglises disparues de la Touraine* (*Bull.* 1890, 23 et 1893, 113 et 477).

Avec M. H. Dupin de Saint-André et Edmond Stapfer son excellent prédécesseur à Tours, avec Paul de Félice et John Wheateroft, longtemps leurs voisins à Mer et à Orléans, disparaît un petit groupe de bons amis qu'unissait, malgré des opinions divergentes, un même amour pour le petit troupeau et la grande patrie d'autrefois et d'aujourd'hui. C'est avec une reconnaissance émue pour tant de bonnes heures passées ensemble qu'un des derniers survivants évoque, non sans mélancolie, leur souvenir.

N. Weiss.

On m'apprend, au moment où j'allais signer cet article, la mort, le 2 décembre, après une opération qui paraissait comme toujours, avoir réussi, de M. Alfred Leroux qui vient d'être inhumé

à Bordeaux le 5 décembre. Il avait 66 ans. Ancien archiviste de la Haute-Vienne il s'était librement rattaché au Protestantisme, à l'histoire duquel — surtout dans le Limousin — il consacra plusieurs publications de grande valeur. Nos lecteurs savent qu'à Bordeaux il s'efforça de tirer de l'oubli les destinées à peu près inconnues du protestantisme dans cette ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. Après la mort de sa femme il venait de prendre sa retraite définitive à Bergerac d'où nous attendions un texte que nous lui avions envoyé et qu'il devait annoter. Comme tous les hommes de conscience, M. A. Leroux était un modeste pour lequel l'histoire et la vie sont des écoles de vérité et de justice. Aucun de ceux qui l'ont connu ne penseront à lui sans s'incliner avec respect devant l'énergie et la probité avec lesquelles il est resté fidèle à cet idéal.

N. WEISS.

Le gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 56086.

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LXX (ANNÉE 1921)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME LXX

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1921

ÉTUDES HISTORIQUES

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

Voy. aussi la *Correspondance*.

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

MÉLANGES

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

CORRESPONDANCE ET NOTICES DIVERSES

NÉCROLOGIE

ERRATA

P. 93, l. 6 lisez *Pons* au lieu de Paris ; p. 95, note 2, Aulnis ; — p. 123, l. 31, l. Haultin ; — p. 134, l. 5, l. *vénérable...*, venu d'Avignon ; — fin de la p. 243, l. Jalla ; — p. 254, l. 15, l. Brown.

Le gérant : Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 56213.